

AHP **QC-66**

6^e Année. N° 24

Le numéro : 1 fr. 25

15 décembre 1925

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 223354

SOMMAIRE

	Pages
Etienne Zeromski (HENRI GRAPPIN).....	873
Pour le cercueil de Ladislas Reymont (PAUL CAZIN).....	878
La vie politique (A. F.).....	882
La vie économique (A. MERLOT).....	888
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	902
Revue de la presse française (VICTOR JOZE).....	906
Revue de la presse polonaise (CASIMIR SMOGORZEWSKI).....	909
La musique polonaise en France (ÉDOUARD GANCHE).....	912
Informations diverses.....	914
Table des matières (1925).....	918

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY
1925

A ——— H ——— P
FONDATION
ARCHIVUM HELVETICO-POLONICUM
Fribourg

AHP LAPO - FR - 1925 - 24

LA POLOGNE

POLITIQUE. ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France - Pologne**

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonoise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT.

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.

ÉTRANGER Un an, 25 francs.

Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,

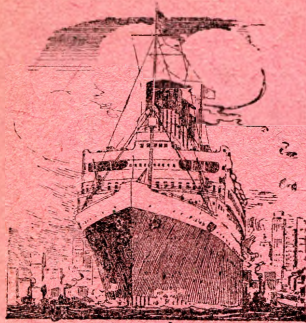
M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonoise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 84-483

Service
LE HAVRE - GDYNIA

Départs fréquents par le Paquebot "*POLOGNE*"

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber
à Varsovie, 27, Krolewska

BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182.068

Société Anonyme au Capital de 30 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tél. : { CENTRAL 08-99
{ LOUVRE 62-55

Succursales et Agences :

VARSOVIE 4 Czackiego

KATOWICE 9 Dyrekcyja

LODZ 67 Piotrkowska

DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Danzig les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...

*

LE MESSAGER POLONAIS

QUOTIDIEN

POLITIQUE - ÉCONOMIQUE ET LITTÉRAIRE

Suppléments spéciaux économiques

Suppléments illustrés

REDACTION :

VARSOVIE, 1, Rue Szpitalna

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France et Belgique : 1 mois, 10 fr. ; 3 mois, 25 fr.
— — — 6 mois, 50 fr. ; 1 an, 100 fr.

L'EST EUROPÉEN

Revue mensuelle

des questions politiques, économiques, historiques
et intellectuelles

ABONNEMENTS

Un an.....	36 fr. fr.
Six mois.....	18 fr. fr.
Trois mois.....	9 fr. fr.
Le numéro	3 fr.

Compte-Chèque N° E.701 à la Banque de l'Union des Sociétés
Coopératives, 8, rue Jasna, VARSOVIE.

Rédaction et Administration : 21, rue Nowy Swiat, Varsovie, Pologne.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ASSOCIATION INDUSTRIELLE DES MINES ET FORGES EN HAUTE-SILÉSIE

(Czasopismo Górnośląskiego Związku Przemysłowców Górniczo-Hutniczych Z. z.)

(Zeitschrift des Oberschlesischen Berg- und Hüttenmännischen Vereins, Z. z.)

paraît le 1^{er} de chaque mois

Bureau : KATOWICE, Plac Wolności 12 a (Pologne)

Téléphone : 15, 16, 17, 18, 19, 21, 254

Les Manuscrits non insérés sont rendus

Prix de l'abonnement

POLOGNE : Un an 24 zł. — Six mois 13 zł. — 3 mois 7 zł.

Étranger : Un an 30 zł.

Prix du numéro : 2,50 zł. (frais de poste exclus)

BANK SŁĄSKI - BANQUE DE SILÉSIE

CAPITAL : 5.000.000 de zlotys entièrement versés

Siège Social : KATOWICE (Silésie Polonaise)

9, rue du 3 Mai

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : SŁĄBANSIL

Toutes opérations de banque, en Pologne
et particulièrement en Silésie polonaise

Correspondant à PARIS :

Société Générale de Crédit Industriel et Commercial

66, Rue de la Victoire - PARIS (9^e)

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Ambassade de Pologne*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16^e (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16^e (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ;
Le Havre (172, rue Victor-Hugo) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis,
boul. de la Côte) ; Marseille (6, place Saint-Ferréol) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16^e (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8^e (Tél. : Elysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France*. — Président : D^r JAR-
KOWSKI.
- Union Syndicale des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Paul KLECZKOWSKI ;
Trésorier : M. Stanislas ROGOŹ.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. —
Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé,
Paris, 17^e.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente :
Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption
263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ.
— 6 quai d'Orléans, Paris, 4^e. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu).
— Président : M. Stanislaw Piotr Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. —
6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur
JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13^e.
- Société de Bienfaisance du nom de Clăudia Połocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, bou-
levard Haussmann, Paris, 9^e.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. —
2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4^e.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Protection Polonaise*. — Présidente : M^{me} CHŁAPOWSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e
(Tél. : Gobelins 60-15).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Gén-
éral : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Cornille, Paris (VII^e).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis,
rue Emile-Allez, Paris, 17^e.
- Union des Anciens Combattants Polonais en France*. — Président : M. Jean P. PALEWSKI,
160, rue de Grenelle, Paris.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). —
Président : M. MINCER. — Vice-Présidents : MM. POTOCKI et KARASIEWICZ. —
Secrétaire : M. KIELANOWSKI.
- Société des Amis du Théâtre Polonais à Paris*, 15, rue de Chabrol, Paris, 10^e.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9^e
(Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 16, rue de l'Abbé-de-l'Épée,
Paris, 5^e (Tél. : Gobelins 62-10).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-
Mauroy, Paris, 9^e (Tél. Louvre 11-86).

ÉTIENNE ZEROMSKI

Etienne Zeromski est mort au Château Royal de Varsovie. Sa dévouille a été suivie par le Président de la République, les Ministres, le Parlement, tout un peuple. C'est un deuil national qui a frappé la Pologne. A quel point il est national, il est difficile à un étranger de le sentir pleinement, et plus difficile encore de le faire sentir. Car l'œuvre de Zeromski, c'est la vie même d'une génération, et de la génération la plus complexe, la plus tourmentée, qui a cherché un aliment, une raison de vivre, dans toutes les doctrines littéraires ou sociales, et qui a connu successivement l'oppression du tsarisme, les déchirements de la guerre, les ivresses de l'affranchissement et les responsabilités de l'indépendance.

Zeromski a commencé à écrire en 1890, où des essais de lui parurent dans le *Glos* et dans le *Tygodnik Powszechny*. Sa dernière œuvre a été une comédie en trois actes, jouée il y a quelques mois. Il travaillait à un nouveau roman quand la mort l'a surpris. De cette production de trente-cinq ans, que connaît-on en France ? Peu de chose. Sauf erreur, rien n'en a été traduit avant 1923, où l'éditeur de Zeromski nous a donné une version du « Roman de Walgour » et où nous avons pu lire « Plus blanc que neige » dans un supplément théâtral de la *Revue Hebdomadaire*. Les autres œuvres, connues ailleurs, notamment dans les pays scandinaves, restent ignorées du public lettré de chez nous. Constatation affligeante et qui fait ressortir, après bien d'autres et peut-être mieux qu'elles, ce qu'il reste à faire à la Pologne pour assurer la diffusion européenne de sa production littéraire.

Tout d'ailleurs ne serait pas à traduire dans ce qu'a laissé Zeromski. D'abord parce qu'on y trouve des choses de second ordre, comme il est naturel. Ensuite parce que plus d'une œuvre de lui est spécifiquement polonaise et traduit des états d'âme qu'un public non préparé aurait bien de la peine à « réaliser ». Ce qu'il a été surtout, c'est l'historien moral de la Pologne, l'annaliste des crises plus ou moins malades qu'elle a traversées depuis le moment où elle a abandonné le positivisme d'après 1863 pour se jeter, en partie sous l'influence russe, dans des conceptions sociales et politiques d'un radicalisme parfois désespéré.

Né en 1864, il ouvrit ses yeux sur des ruines, et les premiers bruits du monde qui frappèrent ses oreilles, ce furent des gémissements. La dernière insurrection venait d'être étouffée. Elle avait été plus acharnée et plus longue dans sa région, le pays de Kielce, accidenté, boisé, voisin de la Prusse. Sa famille, de petite noblesse, fut ruinée. Il étudia au collège de Kielce, sous des maîtres russes. Dans quelles conditions, il nous l'a dit dans une de ses premières œuvres, les

« Travaux de Sisyphe », où il représente la lutte soutenue par la jeunesse polonaise contre l'action russificatrice, et qui est un admirable document d'histoire. Puis, le voilà étudiant à Varsovie, professeur libre, courant le cachet par les provinces, n'ayant partout sous les yeux que le spectacle de la détresse et de l'oppression. Ce sont ces visions d'enfance et de jeunesse, ces désolantes réalités de sa patrie, qui ont formé, chez Zeromski, ce sombre fond d'âme sur lequel se projettent d'ordinaire les attitudes et les actes des personnages qu'il a animés.

Pessimiste, il l'est dès son premier recueil, « Les corbeaux nous dépèceront » (1896), qui nous offre un épisode de 1863 et où il semble désespérer que la Pologne ait les ressources morales nécessaires pour se préparer un avenir meilleur. Après les « Travaux de Sisyphe », publiés deux ans plus tard, il se jeta avec frénésie dans l'idéologie sociale avec « Les sans-gîte » (1900), œuvre tumultueuse, inégale, puissante par endroits, qui fixa définitivement l'attention sur lui. Il y peignait avec une force exceptionnelle de réalisme les misères du prolétariat, flétrissait l'égoïsme des possédants, et élevait au-dessus des laideurs de la vie cette belle figure du docteur Judym qui renonce à son bonheur propre pour se dévouer à celui des autres.

A quarante ans, en 1904, Zeromski donna le livre qui est peut-être son chef-d'œuvre et qui me paraît, en tout cas, le plus propre à subir sans trop de dommages l'épreuve de la traduction. Les « Popioly » (Les Cendres), c'est, dans une forme à la fois épique et lyrique, le drame des Légions polonaises depuis le troisième partage jusqu'à Moscou, en une suite de tableaux plus ou moins reliés, mais d'une variété éblouissante, d'un coloris somptueux, accrochés à un solide fond historique. Le contraste entre l'énormité de l'effort et le néant des résultats, entre l'héroïsme des Légionnaires et l'atonie de leurs compatriotes de Pologne, dégage une amertume tragique.

Comme beaucoup de Polonais, Zeromski fonda de grands espoirs sur la révolution russe de 1905. Sa déception fut immense. On la sent dans les outrances de son « Histoire d'un péché » (1906), dont le naturalisme violent souleva des polémiques, et où il porte à une sorte de paroxysme les ressources de son art. Alors il éprouva le besoin de renouveler ses moyens. L'exemple de Wyspianski, à ce moment en pleine vogue, le détermina à tenter de la forme dramatique, avec « La Chanson de l'Hetman » (1908), « Rose » (1909), « Sulkowski » (1910), où il ne réussit pas tout à fait à mettre son inspiration, essentiellement lyrique, en accord avec les exigences de l'art scénique, Il revint au roman avec « La beauté de la vie » (1912) et « Le Fleuve fidèle » (1913), puis, pendant la guerre, avec « La lutte contre Satan », trilogie comprenant « La Conversion de Judas » (1916), « La Tourmente » (1916), et « Charitas » (1919), où l'actualité joue un rôle artistiquement assez fâcheux et où il a semblé à certains critiques que le talent de Zeromski commençait à décliner.

L'immense ébranlement du bolchévisme, qui faillit, en 1920, ruiner le jeune Etat polonais, ne pouvait laisser indifférente une ima-

gination qui allait d'instinct au vaste. C'est sous l'influence de ces événements que, renouvelant ses tentatives dramatiques, Zeromski présenta en 1920, avec un retentissant succès, un drame en trois actes, « Plus blanc que neige », puis, l'année suivante, « Le gant blanc ». Avec cette dernière pièce, il retombait dans les horreurs morbides du mal et de la douleur. Mais soudain de ces fonds il remonte aux cimes. En janvier 1920, les troupes polonaises s'étaient mises en marche pour prendre possession des territoires de Prusse occidentale et de Poméranie. Le 10 février, elles avaient atteint la mer, à Puck. Heures solennelles. Grand spectacle. Ce que tous les Polonais sentirent alors, Zeromski rêva de l'exprimer. Il relut les chroniques, vint se fixer pour un temps au bord de la Baltique, puis, en 1922, un succès triomphal accueillit son « Wiatr od Morza » (Le Vent de la mer), œuvre indéfinissable, ni roman, ni histoire, surchargée de documents, d'archéologie, de néologismes, de dialectismes, sans intrigue, mal liée, mais toute scintillante de beauté verbale et de descriptions, où il évoque les péripéties, sur ces bords, de la lutte séculaire des Germains et des Slaves, depuis les temps païens jusqu'à la construction du port de Gdynia.

En dernier lieu, Zeromski semblait définitivement résolu à faire alterner, dans sa production, la forme romanesque et la forme dramatique. Après « Wiatr od Morza », c'est en 1923, un drame historique, « Turon », suivi, en 1924, d'un roman, « L'avant-printemps », où il analyse les inquiétudes actuelles de la jeunesse. Dans les premiers mois de cette année, il donnait, avec un nouveau succès, une comédie en trois actes (*Uciekla mi przepioretzka w proso*) et il avait commencé un roman destiné à faire suite à « L'Avant-printemps » quand la mort a brisé sa plume.

Une foule de pages, dans cette vaste production, sont admirables. Plus d'une fait penser à quelque chose qui ressemble à du génie. Mais l'ensemble, du moins chez un Occidental, laisse une impression trouble, un malaise. On sent une puissance qui ne s'est pas réalisée pleinement et qui n'a pas trouvé son équilibre. Zeromski est trop riche. Il est comme écartelé entre des facultés qui s'harmonisent souvent mal et que seule une puissance supérieure au génie lui-même serait capable de coordonner. Il est plein de dissonances et d'antinomies. Il oscille entre les tendances purement nationales et les idées sociales et humaines. Il flotte entre la passion de la nature et l'attrait des problèmes moraux. Il semble savourer sans se lasser le spectacle du mal, rechercher les vertiges du désespoir, et cependant il a les yeux vers les sommets. Il a le sens du réel jusqu'à l'hallucination et un naturalisme aisément méticuleux, mais il a en même temps le besoin de transfigurer, de symboliser, et toute son âme est éternellement balayée d'un vent qui l'emporte aux extrémités du rêve, aux confins les plus indistincts de la pensée spéculative. Le jeu des forces contraires qu'il sent en lui et dans les choses le dispose au drame, mais l'intensité de son sentiment, élargi par l'imagination, le pousse au lyrisme, à ce lyrisme si particulier, sous-jacent à ses œuvres, et qui en anime la masse d'une sorte de rythme invisible. C'est pourquoi

aucune forme d'art n'est à sa mesure. Il déborde les cadres. Il lui faut toutes les ressources du roman, de l'épopée, du lyrisme, du théâtre, et elles ne lui suffisent encore pas. Il est à l'étroit dans sa langue même, pourtant si riche de moyens. Il use tous les adjectifs, les entasse, avec profusion, avec excès, il va chercher des mots dans les parlars locaux, il en invente, il fait rendre à la syntaxe, qu'il ploie avec une aisance souveraine, tout ce qu'elle peut donner, il force sa prose jusqu'aux limites de l'exprimable, et l'on sent pourtant qu'il n'a pas tout exprimé, en sorte qu'on le quitte à la fois émerveillé et insatisfait.

Ces complexités et antinomies qui composent le pathétique de l'œuvre de Zeromski sont, par un côté, bien romantiques et bien slaves. Mais par un côté seulement, et non peut-être le meilleur. Ce qui doit être souligné, c'est que le pessimisme de Zeromski n'est, en son fond, ni passif, ni égoïste. Il a voulu, en montrant le mal tel qu'il est, susciter l'énergie de le combattre et de le vaincre. Il a foi, visiblement, en l'efficacité de l'effort et de la souffrance. Cette idée est partout dans son œuvre, jusqu'à sa dernière pièce, et elle forme la trame même de son « Roman de Walgour ». Il fait une large place, certes, dans son cœur et dans son œuvre, à un humanitarisme diffus, à la charité, à la pitié, en quoi il reste lié à une certaine mystique orientale et slave qui conduit à l'inertie et soumet la vie morale aux impulsions sentimentales infécondes. Mais prenons garde que, dans ses conceptions, tout cela se subordonne à une vertu plus haute, plus virile, on pourrait dire plus civilisée : la justice. Ce qu'il hait dans le mal, c'est l'injuste. Sa devise est : *Czcij człowieka, oto nauka* (Honore l'homme, voilà la science). « Il n'y a certainement, écrit-il, qu'une chose qui soit mauvaise, c'est le tort fait à autrui ». De telles maximes ne vont point au quietisme, elles sont génératrices d'effort et de réaction contre le mal.

Egoïste, Zeromski ne l'a pas été davantage. Aucun écrivain moins détaché de préoccupations de son temps et de son pays. L'art pour l'art n'est pas son fait. Il a une patrie et il veut l'aider à se relever de ses ruines et à réaliser ses destinées. Sous une forme ou sous une autre, les réalités immédiates de la vie nationale l'obsèdent, envahissent son œuvre, et même le déterminent à écrire des articles ou des opuscules sur les problèmes de son temps. Pourquoi, dans ses livres, tant de personnages qui renoncent à leur fortune en faveur des déshérités ? Il l'a dit lui-même dans un article qu'il écrivait au commencement de cette année, c'était avec la pensée « de conjurer, par le moyen du roman, la révolution sociale, d'épargner le sang, de former l'être moral de la Pologne ».

Une chose est particulièrement noble et émouvante dans le cas de Zeromski, c'est qu'il s'est rendu compte tout le premier du tort fait à son art par les préoccupations d'idées, et qu'il a délibérément sacrifié la beauté pure à son devoir national et social. « Toute ma vie, obstinément, écrivait-il en 1918, dans un de ses

opuscules, j'ai prêché l'abandon des biens au profit du peuple, au grand détriment de la valeur artistique que peuvent avoir mes écrits. » Ce dévouement aux intérêts collectifs de son pays, qui l'a fait renoncer aux félicités du pur esthétisme, l'a privé aussi d'une des plus grandes satisfactions qui puissent être données à un homme de lettres. Il a conté lui-même l'an dernier, dans les *Wiadomosci Literackie*, comment sa candidature au prix Nobel fut patronnée avec ardeur et succès, en 1920 et 1921, par des admirateurs de son talent, et comment tout fut perdu, à deux pas du but, par la publication de « *Wiatr od morza* », où d'ombrageux arbitres scandinaves crurent apercevoir un « brutal impérialisme » et un « nationalisme effréné ».

Les arbitres exagéraient. Zeromski ne poussait pas un cri de guerre, il chantait un alleluia. Il ne célébrait pas la force, mais le triomphe de la justice historique. Ni à cette date, ni avant, ni après, il n'a songé à pousser la Pologne dans les voies d'un impérialisme brutal, également contraire aux traditions nationales et à ses tendances personnelles. La seule ambition qu'il a eue a été d'aider son pays à prendre conscience de lui-même et de son rôle. « Malheur à nous, mille fois malheur, s'écriait-il en 1920, si nous nous montrons une nation inconsciente de son but et du sens de son existence ». Nécessité de l'effort, et encore de l'effort, telle est la pensée qui se dégage des derniers enseignements de Zeromski. Son âme était trop inquiète et la Pologne qu'il rêvait était trop belle pour que la réalité lui parût satisfaisante. Il est mort avec la conviction qu'une longue tâche restait à accomplir, mais aussi avec la certitude qu'après « l'avant-printemps » viendrait pour son pays la saison du renouveau et de la lumière.

Henri GRAPPIN.

POUR LE CERCUEIL DE LADISLAS REYMONT

Qu'il fait froid, dans notre vieil Autun, cet après-midi du dimanche 6 décembre. Qu'il fait froid et qu'il fait beau ! Hiver atroce, hiver splendide. Le cher grand Reymont, dont j'attends une lettre depuis quelques jours avec inquiétude, fait dire plaisamment à l'un de ses personnages : « C'est la plus fraîche nouvelle de la rue ». Ce froid extraordinaire est en effet l'événement « sensationnel » de notre coin perdu de province. Quoi de plus dans cette vie morte ? Une vente de charité, la réparation du paratonnerre de la cathédrale, le coq du clocher qu'on a descendu à cette occasion, qu'on a redoré à neuf, que l'évêque a béni à la grand'messe, qu'on promène en ville de maison en maison, et qui m'a rendu visite ce matin. Ah ! si Reymont avait vu ce coq, étincelant, tout enrubanné comme un conscrit...

Je fais un tour par la campagne toute proche pour profiter des belles heures. Et devant les splendeurs du décor hivernal, le souvenir de Reymont me poursuit toujours. L'hiver polonais surgit à mes yeux et les pages du maître admirable dont la palette connaissait toutes les couleurs des saisons, chantent dans ma mémoire :

« Sur l'infinie blancheur des plaines, les villages égrenaient leurs chapelets de maisons basses qui soufflaient paisiblement l'haleine rose de leurs fumées... Une paix souveraine régnait dans ce grand jour glacé. Le silence était plein de frémissements secrets, de scintillements, de rayons, d'une joie magique, vivifiante... »

Mais le soleil se cache et je rentre frileusement pour lire mes journaux près du feu. Trois lignes, au hasard, à la « Dernière Heure » des *Débats* : « Varsovie, le 5 décembre. L'écrivain polonais Ladislas Reymont, lauréat du prix Nobel, est décédé cette nuit. »

Reymont est mort !... Dans mon désarroi de stupeur et de chagrin, je me demande comment il a pu mourir, cet homme que je savais au bord de la tombe, depuis des années. Je me dis stupidement : Pourquoi est-il mort, puisqu'il devait m'écrire ? Et il y a au fond de mon âme, comme un vague reproche pour l'illustre aîné, l'ami, le protecteur qui m'abandonne ; il y a comme une terreur sourde devant le sort impitoyable qui est enfin venu à bout de cette prodigieuse volonté.

Le premier mot qu'il m'a dit quand je l'ai vu pour la dernière fois, en avril passé, à Paris, me tinte aux oreilles : « Monsieur Paul, pourquoi n'y a-t-il pas moyen de vivre ? — *Panic Pawle, dlaczego nie mozna zyć ?* » Et un passage de ses lettres, si cordiales, si affectueuses, m'étreint jusqu'au sanglot : « ...me rassasier le cœur de vous — *nasyć serce Wami...* »

Car il me parlait familièrement, comme à un camarade, un confrère, à la seconde personne du pluriel qui est, en polonais, la forme intermédiaire entre le tutoiement et le « Pan » de la politesse courante. Je le revois, dans sa chambre d'hôtel du quartier de la Madeleine, haletant, brisé, happant l'air comme un poisson hors de l'eau, retenant longuement mes mains dans les siennes, ses yeux désorbités brouillés de larmes, et ce pli des lèvres qu'il avait si caractéristique sous le coup de l'émotion, navrant. « Monsieur Paul, pourquoi n'y a-t-il pas moyen de vivre ? »

Et Paris venait de le fêter. Il venait de passer une heure avec Frédéric Lefèvre. Le monde des lettres, des arts et de la politique venait de se réunir autour de lui en un banquet d'honneur. Son nom courait toutes les revues. Il avait sur sa table des piles d'exemplaires de la belle traduction de ses *Paysans* par Franck L. Schoell. Il combinait avec moi d'autres projets, il en avait « des montagnes »... Pourquoi n'y a-t-il pas moyen de vivre ?

Mais à peine ai-je le temps aujourd'hui de songer à tout cela, qu'une dépêche m'arrive : « Reymont décédé. Vous prions instamment écrire sur vie, œuvre, article six pages environ. »

La petite chose, dans ce grand deuil, qu'un article de littérature ! Sa vie, d'autres, mieux renseignés l'écriront. Elle sera parmi les plus curieuses, les plus exemplaires, les plus humaines de ces « vies d'hommes illustres » qui charment et instruisent. Celui-ci a vu tant de milieux sociaux, parcouru tant de pays, recueilli tant d'expériences, Reymont en cinquante-sept ans, a vécu tant de vies.

Son œuvre, elle appartient au patrimoine de l'humanité. Il vaut la peine d'apprendre la langue polonaise pour la comprendre et la goûter pleinement. Elle mérite d'être interprétée et répandue par tout le vaste monde. Elle offre un thème d'étude inépuisable à qui sait analyser les ouvrages de l'esprit, et d'inépuisables ressources de jouissance pour qui sait prendre plaisir aux beautés de la nature et de l'art. Cette œuvre renferme l'âme d'un pays et d'un peuple.

Mais d'autres encore se chargeront de rendre l'hommage qui convient au génie du grand disparu. Le temps viendra, de son inventaire. Sa figure se précisera peu à peu dans les hauteurs du monde spirituel, tandis que l'œuvre continuera sa mystérieuse action dans les profondeurs de la vie. Pour l'instant, je ne sais qu'une chose, c'est qu'il est sur son lit de mort et peut-être dans son cercueil, cet ami très cher qui me soutenait de son exemple et de son affection ; c'est qu'il ne respire plus ce créateur qui a su animer de son souffle tant d'êtres de fantaisie ; c'est qu'il est tombé sur son sillon, comme le vieux Boryna de Lipce, cet infatigable semeur.

Demain, les pompes officielles, et les discours d'apparat. Aujourd'hui, la veillée funèbre, où l'on cause à voix basse en rappelant des souvenirs. Laissez-moi vous conter un peu de ce que je sais de lui.

C'est en 1907, me semble-t-il, que Casimir de Woznicki nous fit faire connaissance à Paris. J'eus aussitôt l'impression du « brave homme » devant cet écrivain déjà célèbre dont je lisais les livres avec

admiration. Il aimait la France, les Français. Il lisait très bien notre langue mais la parlait difficilement. Un Français sachant le polonais devait trouver près de lui bon accueil.

La plus ancienne lettre que je retrouve de Reymont, dans mes papiers que je fouille à la hâte, est datée de Zakopane, 7 février 1910. Il me propose à traduire une nouvelle qu'il a écrite sur les cruautés des instituteurs prussiens ; il s'inquiète de ce que devient son feuilleton aux *Débats* et des mauvais tours que la crue de la Seine joue aux Parisiens.

« Depuis le jour de l'An, nous sommes dans nos montagnes et nous jouissons du plein hiver, c'est-à-dire d'une neige énorme, du silence et de la solitude. Naturellement, nous nous réjouissons à l'idée de revoir la France. Car nous arriverons en mai et comptons rester tout l'été, quelque part au bord de l'Océan et peut-être tout l'hiver à Paris. D'autant que je me mets à un grand travail historique. Je projette d'écrire tout un cycle de romans sur le fond de nos anciennes révolutions. Et comme c'est à Paris que je me sens le mieux et que je suis bien là-bas pour travailler, j'y resterai un bon moment. J'espère que nous pourrions nous rencontrer plus souvent et bavarder à notre aise... »

Je le revis en effet dans ce Paris où il se trouvait si bien. Sa santé commençait déjà à s'altérer, il lui fallait de grands ménagements. Il écrivait son « 1794 ». Est-ce alors que nous nous rencontrions à la Bibliothèque Polonaise du Quai d'Orléans ? Je le revois, jetant sa cigarette avant d'entrer, puis, enveloppant d'un geste dédaigneux toute cette cité du livre : « Brûler tout cela ! » Mais il riait sous ses lorgnons. Car il nous arrivait souvent de discuter à propos des livres. Il me reprochait de lire trop et de n'écrire pas assez. Mais d'autre part, quand je lui faisais honneur de tirer tout « de ses entrailles », comme dit notre La Bruyère, de n'avoir que sa tête et ses deux yeux, quand je qualifiais les *Paysans* « œuvre homérique d'un homme qui n'a jamais lu Homère », il fallait l'entendre crier.

Il avait lu Homère et beaucoup d'autres choses. Que n'ai-je noté ou retenu tout ce qui s'est dit là-dessus d'intéressant entre un chétif ouvrier de médaillon et ce maître à robuste poigne, ce formidable brosser de fresques.

Son inquiète et tendre amitié me suivit pendant toute la guerre. Mais vers la fin de 1924 ce fut à moi de m'inquiéter. Notre correspondance avait repris, plus active, au sujet d'affaires d'édition. Le 20 décembre, il m'écrivait de Nice :

« Ma maladie qui traîne depuis des années semble devenir chronique. Je me défends de mon mieux, je lutte mais les forces commencent à manquer. Elle doit finir par me vaincre. En automne, une fluxion de poitrine est devenue menaçante en raison de l'état du cœur. Je m'en suis tiré comme l'oiseau qui se tire du trébuchet. La Mort m'a encore donné un petit congé. Les médecins m'ont envoyé

dans le midi. Ainsi, me voilà à Nice, au soleil, attendant que cela se remette. Pensez-vous que cela se remettra ? Depuis deux ans, je n'ai presque rien fait, je n'avais pas de forces. Maintenant seulement je me ressaisis, je veux me remettre à écrire, d'autant que j'ai des montagnes de projets et que je voudrais encore écrire quelque chose de bon avant de mourir. »

Nous l'avions invité à venir se reposer dans nos montagnes du Morvan. Il me répond, de Nice, le 18 janvier :

« Si j'allais mieux j'accepterais, non seulement pour me rassasier le cœur de vous, mais pour me repaître les yeux de votre beau pays. Hélas, si je vais mieux et si j'espère que, d'ici le printemps, ma santé se raffermira encore, je ne pense pas, malgré toutes prévisions, être assez fort pour tenter un voyage en province. Que je le regrette ! Voilà une occasion perdue de connaître un peu plus de France. Mais quoi, c'est la nécessité.

J'ai reçu la *Revue Bleue* et cette magnifique *Vie Catholique*. Oui je le dis ouvertement, je suis croyant et catholique. Je ne m'en cache point et ne comprendrais même point quels motifs on aurait de dissimuler sa foi devant les hommes. Je me réjouis de voir que vous servez cette cause avec ardeur. Les temps que nous traversons m'accablent et j'en redoute de pires, mais mon espoir est que peut-être je ne les attendrai pas.

Voici ma dernière photographie. Vous recevrez un volume de mes nouvelles de guerre qu'on vient de rééditer. Lisez et écrivez-moi votre impression. »

Car il travaillait toujours et ne cessait de m'exhorter au travail. Sa plus grande appréhension, lors d'un accident fâcheux qui faillit me tuer au mois de mai, fut qu'il m'empêchât de travailler. Il m'en écrivait, le 30 août, d'un hospice de Poznan où il était en traitement. Les fêtes nationales données en son honneur l'avaient ébranlé, me disait-il, de trop fortes émotions. La gloire achevait de briser ce grand cœur.

Je lui avais envoyé mon portrait, Il m'en remercie le 15 septembre et m'assure qu'il m'a embrassé, en effigie, sur les deux joues. Il se réjouit qu'on « ne voie plus trace à ma mine, de catastrophe, ni de souffrances ». Touchante méprise. La photographie datait d'avant l'accident. Je n'avais alors d'autres motifs de faire mauvaise figure, que les désavantages naturels de ma complexion.

Ce fut sa dernière lettre. Elle me dit que je dois travailler et pourquoi je dois travailler. On la publiera plus tard, quand je me serai montré digne, Reymont, de votre confiante amitié.

J'ai jeté sur votre cercueil ces quelques souvenirs personnels pour montrer aux Français combien vous aimiez la France.

Paul CAZIN.

LA VIE POLITIQUE

LA SITUATION POLITIQUE EN POLOGNE.

Le ministère, présidé par le comte Alexandre Skrzynski, et dont nous avons indiqué la composition (*La Pologne* du 1^{er} décembre 1925, pages 841 et 842), a été complété par la nomination au ministère de la guerre du général Lucien Zeligowski, qui, en 1921, avait pris spontanément sous son autorité le territoire de Wilno; le général Sosnkowski, ancien ministre de la Guerre, a été chargé des fonctions de chef d'état-major.

D'autre part, dans sa séance du 26 novembre 1925, la Diète a procédé à l'élection de 2 nouveaux vice-maréchaux, en remplacement de M. Osiecki, ministre de l'Industrie et du Commerce, et de M. Moraczewski, ministre des Travaux Publics. 262 députés ont participé au vote; ont été élus MM. Jean Debski (parti Piast) par 223 voix et Ignace Daszynski (Parti socialiste Polonais) par 212 voix.

*

**

Comme nous l'avons fait connaître brièvement, la Diète a entendu la déclaration du nouveau Gouvernement, dans sa séance du 25 novembre; la discussion s'est poursuivie le 26 novembre; à la suite de ce débat, la motion de méfiance a été rejetée; la Diète a pris acte de l'exposé gouvernemental (ce qui implique un vote de confiance) par l'écrasante majorité de 257 voix contre 106, avec 76 abstentions.

Ont voté pour le gouvernement : l'Union Populiste Nationale, la Démocratie chrétienne, l'Union Populiste Piast, le Parti National Ouvrier, le Parti Socialiste Polonais.

Ont voté contre : le Parti Populiste « Wyzwolenie », le Groupe Ukrainien, le Groupe Blanc-Ruthène, le Parti Communiste, le Parti Indépendant du Peuple, le Groupe du Travail.

Se sont abstenus : le Parti National chrétien, le Groupe Juif, le Groupe allemand et le Groupe Ukrainien Populiste.

*

**

Le ministère Grabski avait présenté à la Diète, le 3 octobre 1925, trois projets de loi concernant des pleins pouvoirs extraordinaires, destinés à lui permettre de lutter contre les difficultés de la situation économique générale; un aperçu de ces projets a été donné dans la chronique économique de cette revue (*La Pologne* du 1^{er} novembre 1925, page 773).

Le nouveau gouvernement, présidé par le comte Alexandre Skrzynski, n'a retenu que le premier projet l'autorisant notamment à contracter des emprunts à l'étranger, et à lancer une nouvelle émission de bons du Trésor; il est devenu la loi du 28 novembre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925, n° 119, pos. 859), dont il est rendu compte dans la *Vie Economique* de ce numéro.

*
**

M. Gaétan Morawski, ministre-résident de la République de Pologne auprès de la Société des Nations, est nommé sous-secrétaire d'Etat du ministère des Affaires Etrangères; M. Jules Lukasiewicz, chef de la section de l'Est au département politique et économique du ministère des Affaires Etrangères, et ancien conseiller de la Légation de Pologne en France, est promu directeur de ce département.

*
**

A son arrivée au pouvoir, le ministère Skrzynski s'est trouvé en présence d'une baisse subite du zloty; grâce aux mesures prises, cette chute a été enrayée et la devise polonaise a été ramenée à sa valeur antérieure.

On ne saurait d'ailleurs trop répéter que rien ne justifie ni politiquement, ni économiquement, une pareille atteinte à la monnaie polonaise: le pays jouit indiscutablement de la paix intérieure et extérieure; la balance commerciale est redevenue active depuis le mois de septembre dernier, le budget est strictement en équilibre; mais l'opinion publique, qui a conservé le déplorable souvenir de la dépréciation du mark polonais, s'est énermée au premier ébranlement de la valeur nationale.

Quoi qu'il en soit, M. Georges Zdziechowski a établi un programme, destiné à améliorer encore davantage la situation; ces mesures, qui consistent principalement dans une sévère compression des dépenses budgétaires, il les a exposées à la Diète, le 6 décembre 1925.

Se basant sur les chiffres donnés par les statistiques des revenus normaux de l'Etat polonais au cours des deux dernières années, le ministre a constaté que le montant maximum des revenus à inscrire au budget peut se chiffrer par 1.500 millions de zlotys, et qu'en conséquence les dépenses prévues par le budget de 1926 doivent être réduites de 500 millions de zlotys.

Le ministre a formulé ainsi son programme: la réduction des dépenses budgétaires pour 1926 doit, à concurrence de 500 millions de zlotys, être effectuée par rapport aux revenus effectivement réalisables. La réduction doit être appliquée à tous les domaines de l'activité de l'Etat avec la même impartialité.

Ne devront être maintenues que les dépenses provenant des obligations légales, telles que les dettes de l'Etat, dont le paiement réclame 95 millions de zlotys-or annuellement, au cours actuel du dollar. La réduction du projet sur les dépenses d'administration s'élève à 120 millions, 10 millions destinés aux placements doivent être supprimés dans le budget ordinaire et passer au budget extraordinaire qui admet ces dépenses tant qu'elles sont assurées d'une couverture. Le budget de l'armée qui réclame les plus grandes dépenses doit subir une réduction. La réorganisation administrative de l'armée doit permettre des économies jusqu'à concurrence de 150 millions de zlotys.

Par rapport aux appointements payés le 1^{er} décembre 1925, les dépenses pour le personnel doivent être diminuées de 120 millions de zlotys. De la sorte, les réductions totales seront de 490 millions de zlotys, ainsi que le montre le budget provisoire du premier trimestre de 1926.

Toutes les entreprises publiques, y compris les monopoles d'Etat, doivent être soumises à un contrôle d'experts. Dans le cas où l'entreprise ne donne pas le revenu attendu, il faut appeler des experts étrangers ayant une plus grande expérience de l'organisation du travail.

Le système actuel des contributions doit subir une réforme. En tête des impôts doit être placé l'impôt sur les revenus.

Le ministre est partisan d'une diminution de l'impôt sur le chiffre d'affaires en ce qui regarde le commerce en gros.

Les efforts du gouvernement resteraient vains sans l'adoption de mesures visant l'assainissement fondamental de la vie économique.

Le ministre est contre l'application d'une politique de restriction des exportations de produits agricoles. La limite naturelle des exportations de produits agricoles est indiquée par les besoins de la consommation intérieure du pays.

Passant à l'examen des besoins économiques du pays, le ministre a constaté que, pour que la Pologne, pays de grandes richesses naturelles, travailleur, peu endetté, mette en valeur ses forces économiques latentes, il faut travailler et économiser. Un emprunt étranger permettrait d'augmenter rapidement la circulation fiduciaire ; d'autre part les conditions de l'emprunt pourraient avoir une certaine répercussion. Le gouvernement considère comme un moyen rapide de redressement économique, non pas un emprunt quel qu'il soit, mais un emprunt contracté dans des conditions suffisamment favorables.

Touchant le problème du chômage, le ministre a constaté que le nombre des sans-travail s'élève à 249.000.

L'aide du gouvernement comporte des subventions dont le montant au 1^{er} janvier prochain sera de 36 millions de zlotys par suite de l'œuvre de ravitaillement et des distributions de combustibles dans les principaux centres de chômage.

La spéculation sur le change se heurtera à la répression organisée par le gouvernement. Le ministre a déjà supprimé les crédits de report à la banque de Pologne et pris des mesures, dans le domaine de la circulation des devises, pour empêcher la spéculation sans entraver le règlement des paiements à l'étranger. Le gouvernement saura trouver des moyens pour désarmer les spéculateurs et s'il faut user de moyens non prévus par la législation existante il présentera les lois nécessaires aux Chambres, qui, sans aucun doute, les voteront aussitôt.

En ce qui concerne la question des banques, le ministre a affirmé qu'une des plus graves manifestations de la crise économique actuelle provient du fonctionnement défectueux de certaines banques

qui, à défaut de disponibilités, utilisèrent, pour des opérations de crédit, des sommes provenant de l'encaisse et des transferts. La législation existante laissant trop peu de moyens de répression, le gouvernement déposera à la Chambre un projet de loi en vertu duquel l'encaisse et les transferts seront traités de manière analogue aux dépôts et prévoyant des peines sévères contre les coupables.

En terminant, le ministre a constaté que le gouvernement est unanime sur le point qu'une monnaie saine et un budget en réel équilibre peuvent seuls faire naître une vie économique normale, par une production intense et à bon marché.

Le discours de M. Zdziechowski a produit une excellente impression dans tous les milieux politiques.

LES ACCORDS DE LOCARNO.

Le 1^{er} décembre 1925, a eu lieu à Londres la signature solennelle des traités, conventions et accords de Locarno dont nous avons publié le texte dans *la Pologne* du 1^{er} novembre 1925, pages 753 et suivantes.

A cette cérémonie, la Pologne était représentée par le comte Alexandre Skrzynski, président du conseil, ministre des Affaires Etrangères; la France, par M. Aristide Briand, président du conseil, ministre des Affaires Etrangères; la Belgique, par M. Vandervelde; la Grande-Bretagne, par MM. Baldwin et Chamberlain; l'Italie, par M. Scialoja; la Tchécoslovaquie, par M. Bénès; enfin, l'Allemagne, par MM. Luther et Stresemann.

UNE PRÉFACE DE M. PAUL PAINLEVÉ

M. Charles-Henry, collaborateur depuis de nombreuses années de M. Paul Painlevé, ancien président du conseil, ancien président de la Chambre et actuellement ministre de la Guerre, a profité de sa présence au ministère de la Guerre pour consacrer un très intéressant ouvrage à *l'Armée Polonaise*.

Nous reproduisons ci-dessous la belle préface que M. Paul Painlevé, a écrite spécialement pour ce volume qui aura un grand retentissement en France et dans tout l'Est européen.

Depuis mon enfance, j'ai été bercé par l'idée d'indépendance de la Pologne qui, un jour, avec l'aide de la France, réussirait à échapper à une triple oppression.

Mes années de jeunesse se sont écoulées dans un milieu d'artistes et d'ouvriers d'art parisiens, tous épris de libertés et pour qui les grandes dates des insurrections polonaises évoquaient des souvenirs sacrés. Mon père m'a conté souvent comment, jeune manifestant, il avait été arrêté au cours d'une démonstration; c'est assez dire les sentiments d'admiration et de sympathie avec lesquels j'ai toujours suivi l'histoire douloureuse du peuple polonais.

C'est pour moi une inoubliable fierté d'avoir contribué pendant la grande guerre à la formation des premières troupes polonaises, de leur avoir remis le premier drapeau polonais qui guide aujourd'hui une grande et glorieuse armée prête à défendre à la fois son indépendance et la paix.

J'ai donc plaisir aujourd'hui à présenter au public cet ouvrage de sincérité

et de vérité. Après avoir su évoquer en quelques pages éloquentes les grandes actions accomplies par la Pologne dans le passé, M. Charles-Henry nous montre quelle force de paix la Pologne ressuscitée représente actuellement dans le monde. On a souvent appelé la Pologne la France de l'Est. Pour nous, Français, sa force militaire constitue comme une « Armée française de la Vistule ». Des liens innombrables et séculaires unissent, en effet, la France à la Pologne, mais ce qui nous lie le plus fortement, c'est peut-être un sentiment commun, notre foi en l'idéal, notre commun amour de la Liberté et de la Justice, notre commune haine de la violence. Dans tous les domaines des arts, de la science, de la pensée, le génie du peuple polonais a résisté à l'inique partage, à la violence brutale ou sournoise, aux plus cruelles persécutions.

La Pologne ressuscitée n'est pas seulement pour nous un exemple éclatant de l'immanente justice, elle nous enseigne encore qu'à condition de ne point défaillir, l'Esprit, suivant la parole même d'un des plus grands conquérants, finit toujours par triompher de la force.

La fière indépendance, la générosité, la vieille civilisation, qui caractérisent la Pologne nous doivent inspirer pleine confiance en son avenir. La Pologne amie et alliée restera toujours à côté de nous, puissante, libre et indivisible.

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE.

Chargé, une seconde fois, par le Président de la République de constituer un nouveau cabinet, à la suite de la démission du ministère Painlevé, M. Aristide Briand a soumis, le samedi 28 novembre 1925, à M. Gaston Doumergue la liste suivante de ses collaborateurs.

Ministres.

Présidence du Conseil et Affaires étrangères	MM. Aristide BRIAND, député.
Sous-Secrétariat d'Etat de la présidence du Conseil et des Affaires étrangères	Pierre LAVAL, député.
Justice	René RENOULT, sénateur.
Intérieur	Camille CHAUTEUPS, député.
Finances	Louis LOUCHEUR, député.
Guerre	Paul PAINLEVÉ, député.
Marine	Georges LEYGUES, député.
Instruction publique et beaux-arts ..	Edouard DALADIER, député.
Travaux publics	Anatole de MONZIE, sénateur.
Commerce et P.T.T.	DANIEL-VINCENT, député.
Agriculture	Jean DURAND, sénateur.
Travail et hygiène	DURAFOUR, député.
Pensions	Paul JOURDAIN, député.
Colonies	Léon PERRIER, sénateur.

Sous-Secrétaires d'Etat.

Finances	Paul MOREL, député.
Guerre	Jean OSSOLA, député.
Aéronautique	Laurent EYNAC, député.
Marine marchande	Charles DANÉLOU, député.
Régions libérées	Georges CHAUVIN, député.
Enseignement technique et éducation physique	Paul BENAZET, député.
Haut commissaire à l'habitation ..	Arthur LEVASSEUR, député.

Le nouveau gouvernement s'est présenté le 2 décembre 1925 devant la Chambre et le Sénat, auxquels a été donné lecture de la déclaration ministérielle; ce document est l'un des plus courts que l'on ait enregistrés jusqu'à présent : le ton en est extrêmement ferme; le cabinet met le Parlement et le pays en présence de la situation; il indique que le redressement financier est certain mais qu'il dépend de la volonté des citoyens et de la confiance qu'ils auront dans leurs représentants et dans le gouvernement.

En ce qui concerne les projets financiers, les principes des solutions envisagées sont exposés dans leurs grandes lignes.

Quant aux questions extérieures, le cabinet déclare qu'il est résolu à continuer la politique de paix dont les accords de Locarno sont le premier résultat; il est disposé, d'autre part, à poursuivre avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis les négociations entamées en vue du règlement des dettes interalliées.

Le gouvernement fait connaître également ses intentions pacificatrices pour le Maroc autant que pour la Syrie.

En politique intérieure, il se prononce de façon formelle pour le retour au scrutin d'arrondissement; d'autre part, il examine les réformes sociales à l'ordre du jour et promet de les appuyer de tout son pouvoir.

Sans tarder, le Gouvernement a demandé au Parlement le vote du projet de loi « instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la Trésorerie » : ce texte, dont l'analyse est faite dans la *Vie Economique* du présent numéro, fut voté à la Chambre, le 3 décembre 1925, après une séance de près de vingt heures, par 257 voix contre 229; les scrutins auxquels donnèrent lieu les divers articles du projet, mirent en sérieux péril l'existence du ministère. Au Sénat, la nouvelle loi fut votée le 4 décembre 1925, par 204 voix contre 26, sans qu'aucune modification ait été apportée au texte de la Chambre.

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

La 37^e session du Conseil de la Société des Nations a été ouverte le 7 décembre 1925 : dans sa séance du 9, la question de Gdansk et de la Pologne a été soulevée à propos de l'installation d'une garde militaire polonaise, composée de 2 officiers, 20 sous-officiers, et 60 hommes, pour assurer l'ordre dans la péninsule de la Westplatte, où la Pologne a été autorisée à établir un dépôt de munitions. Le représentant de Gdansk, M. Salm, a fait des réserves. Il a été décidé cependant que la question dépend du haut-commissaire de la Société des Nations, à Gdansk et non du Conseil.

D'autre part, dans sa séance du 12 décembre, le Conseil a nommé haut-commissaire de la Ville libre de Gdansk, M. van Hamel, directeur de la section juridique de la Société des Nations, d'origine hollandaise.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE D'EXPORTATION DE LA POLOGNE.

La Pologne accomplit un gros effort pour améliorer sa balance commerciale, en restreignant, dans toute la mesure possible, ses importations et en développant ses exportations.

Comme nous l'avons déjà montré, la situation était sérieuse (voir *la Pologne* du 15 novembre 1925, pages 800 et suivantes, et du 1^{er} décembre 1925, pages 847 et suivantes); elle ne pouvait durer sans infliger un dommage considérable au zloty; aussi a-t-on accueilli avec satisfaction les résultats du commerce extérieur de la Pologne, au mois de septembre 1925; pour la première fois, depuis dix-huit mois, la statistique des échanges accusait une balance favorable, 72.842.000 zl. à l'importation, 108.905.000 zl. à l'exportation (et non pas 180.905.000 zl., comme nous l'avions annoncé par suite d'une erreur typographique commise dans le n° 20 des *Nouvelles Statistiques* de l'Office de Statistique de la République de Pologne; les chiffres partiels que nous avons reproduits restent exacts); en octobre, d'après les données provisoires, les importations se sont élevées à 80.083.000 zl. et les exportations à 131 millions 508.000 zl. : le bilan continue donc d'être favorable.

En vue de compléter les informations précédemment données dans cette chronique, nous indiquons ci-après, pour les principales marchandises exportées, les plus importants pays de destination; ces renseignements concernent le premier semestre de l'année 1925, dernière période pour laquelle l'Office de Statistique polonais a donné jusqu'à présent des résultats complets; entre parenthèses, nous mentionnons les quantités du premier semestre de 1924.

Sucre brut. — Angleterre : 4.646,2 tonnes (13.167,2 tonnes); Danemark : — (1.700 tonnes); France : — (6.120,3 tonnes); Hollande : 11.213,4 tonnes (13.431,1 tonnes); Allemagne : 28.172,9 tonnes (—); autres pays : 9,9 tonnes (6.835,9 tonnes); total : 44.042,4 tonnes (41.254,5 tonnes). On remarquera le complet renversement de la situation en ce qui concerne l'Allemagne d'une part et la France et le Danemark d'autre part.

Sucre cristallisé. — Angleterre : 4.668 tonnes (6.966,3 tonnes); France : 186 tonnes (16.184 tonnes); zone libre du port de Gdansk : 2.939,4 tonnes (197,9 tonnes); Allemagne : 2.310,8 tonnes (119,9 tonnes); Russie : 20.328,1 tonnes (—); autres pays : 7 436,6 tonnes (3.280,7 tonnes); total : 37.869,1 tonnes (26.749,7 tonnes).

Sucre raffiné. — Angleterre : 2.221,8 tonnes (15.972,3 tonnes); Finlande : 549,5 tonnes (2.889,5 tonnes); France : 1.799,5 tonnes (19.204,4 tonnes); Lettonie : 785,4 tonnes (1.261,4 tonnes); Allemagne : 615,4 tonnes (197,7 tonnes); Norvège : 459 tonnes (242 tonnes); Russie : 1.678,4 tonnes (42,7 tonnes); autres pays : 1.552,4 tonnes (3.309,9 tonnes); total : 9.661,4 tonnes (43.119, 9 tonnes).

Houille. — Autriche : 1.167.496,1 tonnes (1.433.755,5 tonnes); Tchécoslovaquie : 273.171,8 tonnes (212.926,6 tonnes); Allemagne : 2.752.351,9 tonnes (3.842.523,8 tonnes); Hongrie : 457.224 tonnes (258.258,5 tonnes); autres pays : 119.743,6 tonnes (228.157 tonnes); total 4.769.987,5 tonnes (5.975.621,4 tonnes). Il faut remarquer que les dernières semaines du premier semestre de l'année 1925 ont, seules, été affectées par la « guerre douanière » polono-allemande; il est évident que les résultats du deuxième semestre seront sensiblement différents.

Les produits pétroliers constituent un élément considérable du commerce d'exportation polonais; ils font l'objet des rubriques suivantes :

Pétrole distillé, raffiné. — Tchécoslovaquie : 11.669,5 tonnes (17.767,4 tonnes); Allemagne : 10.486,6 tonnes (11.218,4 tonnes); Autriche : 2.052,4 tonnes (3.203,6 tonnes); Finlande : — (2.944 tonnes); autres pays : 2.495,9 tonnes (4.786,9 tonnes); total: 26.704,4 tonnes (39.919 tonnes).

Huiles à moteurs. — Autriche : 3.412,6 tonnes (7.802,9 tonnes); Tchécoslovaquie : 59,5 tonnes (1.210,7 tonnes); Danemark : 4.229,3 tonnes (3.586,6 tonnes); Allemagne : 24.079,6 tonnes (18.780,5 tonnes); Suisse : 7.870 tonnes (3.105,6 tonnes); Hongrie : 221,1 tonnes (4.058,8 tonnes); autres pays : 7.729,3 tonnes (2.490,1 tonnes); total : 47.601,5 tonnes (41.035,2 tonnes).

Huiles lubrifiantes. — Autriche : 2.828,2 tonnes (6.607,8 tonnes); Tchécoslovaquie : 11.938,2 tonnes (18.094,3 tonnes); Allemagne : 11.961,2 tonnes (14.540,6 tonnes); autres pays : 5.658,1 tonnes (8.027,3 tonnes); total : 32.385 tonnes (47.270 tonnes).

Benzine. — Autriche : 2.859,2 tonnes (6.135,3 tonnes); Tchécoslovaquie : 15.838,0 tonnes (14.527,4 tonnes); Allemagne : 13.768,9 tonnes (12.493,1 tonnes); Hongrie : 27,6 tonnes (431 tonnes); autres pays : 1.469,1 tonnes (1.634,8 tonnes); total : 33.962,8 tonnes (35.221,7 tonnes).

Paraffine. — Angleterre : 1.533,4 tonnes (3.538,2 tonnes); Autriche : 1.146,3 tonnes (903,5 tonnes); Tchécoslovaquie : 825,3 tonnes (461,6 tonnes); France : 2.213,8 tonnes (3.095,5 tonnes); Allemagne : 850,2 tonnes (2.791,0 tonnes); Roumanie : 928,8 tonnes (822,9 tonnes); autre pays : 1.656,3 tonnes (2.757,9 tonnes); total : 9.154,1 tonnes (41.370,6 tonnes).

L'industrie du bois contribue largement au commerce d'exportation polonais; voici les principales catégories de produits achetés par l'étranger.

Bois pour papier. — Allemagne : 190.809,6 tonnes (69.305,6

tonnes); autres pays : 8.578 tonnes (7.952,8 tonnes); total : 199.387,7 tonnes (77.258,4 tonnes).

Bois pour mines. — Allemagne : 66.804,6 tonnes (31.658,1 tonnes); Tchécoslovaquie : 15.996,0 tonnes (454,2 tonnes); Hollande : 7.221,9 tonnes (8.269,4 tonnes); Angleterre : 1.313 tonnes (11.710 tonnes); Belgique : 971,7 tonnes (5.388,9 tonnes); France : 5.249,8 tonnes (2.522,5 tonnes); Lettonie : 1.926 tonnes (4.324,9 tonnes); autres pays : 8.118,4 tonnes (11.954,6 tonnes); total : 107.602 tonnes (76.282,6 tonnes).

Madriers, planches et lattes. — Angleterre : 10.206,5 tonnes (4.282,8 tonnes); Belgique : 3.772,8 tonnes (2.802,5 tonnes); Hollande : 3.433,3 tonnes (2.145,5 tonnes); autres pays : 2.275,4 tonnes (2.826,2 tonnes); total : 21.111,3 tonnes (15.027,3 tonnes).

Traverses de chemins de fer. — Allemagne : 100.276,7 tonnes (41.185,1 tonnes); Angleterre : 14.738,7 tonnes (3.628,8 tonnes); Belgique : 44.578,4 tonnes (20.279,5 tonnes); Danemark : 5.398,9 tonnes (6.342,1 tonnes); Hollande : 5.385,2 tonnes (6.506,5 tonnes); autres pays : 14.553,9 tonnes (6.380,1 tonnes); total : 184.931,8 tonnes (84.321,4 tonnes).

Meubles divers. — Allemagne : 1.192,1 tonnes (867,7 tonnes); Angleterre : 393,3 tonnes (314,7 tonnes); autres pays : 658,3 tonnes (782,0 tonnes); total : 2.243,7 tonnes (1.964,4 tonnes).

La Pologne exporte également des animaux qui sont classés ci-dessous par grandes catégories.

Bétail à cornes. — Tchécoslovaquie : 31.065 têtes (893 têtes); Autriche : 4.552 têtes (84 têtes); Allemagne : 1.038 têtes (683 têtes); autres pays : 4.735 têtes (44 têtes); total : 41.390 têtes (1.704 têtes).

Porcs. — Autriche : 341.446 têtes (45.254 têtes); Tchécoslovaquie : 66.053 têtes (27.555 têtes); Allemagne : 372 têtes (398 têtes); autres pays : 63 têtes (52 têtes); total : 407.934 têtes (73.259 têtes).

Volailles. — Allemagne : 110.508 têtes (9.478 têtes); autres pays : 197 têtes (165 têtes); total : 110.705 têtes (9.643 têtes).

Enfin, parmi les produits alimentaires exportés, nous relevons les deux articles suivants :

Viande fraîche, salée et congelée. — Allemagne : 20.553,9 tonnes; Autriche : 5.646,0 tonnes; Tchécoslovaquie : 1.376,9 tonnes; autres pays : 629,5 tonnes; total : 28.206,2 tonnes.

OEUfs. — Allemagne : 12.748 tonnes (3.080 tonnes); Angleterre : 570,9 tonnes (885,4 tonnes); autres pays : 235,5 tonnes (230,4 tonnes); total : 13.554,4 tonnes (4.195,8 tonnes).

L'examen des chiffres précédents appelle à nouveau l'attention sur l'insuffisance des achats du commerce français à la Pologne; nous avons déjà donné à cet égard des renseignements précis (voir la *Pologne* du 1^{er} décembre 1925, pages 850 et suivantes) et nous ne saurions trop répéter qu'il est de l'intérêt des deux pays qu'une modification profonde soit apportée à un pareil état de choses.

Parmi les conditions qui concourent au développement des transactions d'un pays avec l'étranger, il faut placer en première ligne

cet esprit commercial auquel nous avons déjà fait allusion : on a souvent plaisanté l'opiniâtreté et la ténacité de certains négociants et commis voyageurs qui s'efforcent, sans répit, de donner satisfaction à leur clientèle, de répondre à ses goûts, en tout cas de ne jamais « perdre une affaire »; on a cité aussi l'exemple connu de ces industriels ou de ces exportateurs qui répondent toujours aux lettres reçues, même lorsqu'aucune possibilité immédiate de vente ne se présente; il ne s'agit nullement de tomber dans certaines exagérations; mais il faut tout de même, pour lutter efficacement contre certains concurrents, ne pas se laisser distancer par leur activité et leur zèle; un véritable commerçant doit toujours être alerté; son attention doit toujours être en éveil, et sa vigilance ne doit négliger aucun de ces détails, qui peuvent paraître dérisoires au premier examen superficiel, mais qui déterminent, à la longue, les courants d'échange.

D'autre part, l'exportation suppose une solide organisation, non seulement des maisons intéressées, mais encore de l'administration, chargée de suivre les questions de cet ordre; il serait désirable que les grandes industries exportatrices de la Pologne constituent de véritables « cartels » de vente qui puissent répartir les commandes, et en surveiller l'exécution; il est d'une nécessité impérieuse pour l'ensemble d'une industrie nationale, de ne jamais refuser une commande, qui peut échoir à un concurrent étranger; l'intérêt commun exige une discipline et une solidarité dont tous profiteront.

Pour vendre, il ne suffit pas d'attendre la clientèle; il faut provoquer ses ordres; toutes les grandes industries polonaises devraient entretenir, sur les principaux marchés du monde, un ou plusieurs représentants, qui, résidant à demeure, s'occuperaient effectivement du placement des produits; c'est par des demandes incessantes qu'on arrive à imposer un article; il faut pratiquer la méthode de la présence réelle.

L'Etat doit prendre sa part dans cette tâche d'expansion, qui coopère si activement à sa prospérité : il doit posséder dans la métropole et à l'étranger, des organes de documentation, de contrôle, et de défense des intérêts nationaux; déjà existent dans de nombreux pays des conseillers commerciaux, des chambres de commerce; en Pologne même, en envisage la création d'un Institut du commerce extérieur, analogue à l'Office national du commerce extérieur de la France : toute cette armature indispensable de l'expansion économique polonaise doit être encore agrandie, renforcée, pourvue de moyens d'action continus; dans cette âpre lutte, qui caractérise la dure période actuelle, il faut être fort, et pour être fort, il faut être renseigné, et, le cas échéant, être défendu.

Enfin, aucune illusion ne doit être entretenue : pour obtenir des commandes d'un pays, il ne suffit pas d'invoquer les bonnes relations, ou même l'amitié, il est indispensable également de proposer des affaires intéressantes; le producteur doit donc améliorer constamment la qualité, la présentation de ses produits et aussi obtenir un prix de revient, qui lui permette de vaincre ses rivaux étrangers;

c'est cette recherche incessante du procédé nouveau et de l'économie nouvelle qui procure la victoire.

Dans cet ordre d'idées, nous relevons, ci-dessous, pour les grandes catégories de marchandises, l'indice-or des prix de gros pratiqués en Pologne, au cours du mois de septembre 1925, par rapport à ceux du mois de janvier 1914, ces derniers étant ramenés à 100.

Désignation des catégories de marchandises	Indices-or des prix de gros (Janvier 1914 : 100)
Blés et denrées d'origine végétale	124,0
Denrées d'origine animale	169,6
Denrées coloniales et sucre	135,8
Peaux et cuirs apprêtés	118,3
Matières premières et matières textiles ...	174,7
Métaux et charbon	133,0
Matériaux de construction	95,6
Produits chimiques et autres	94,5
Indice général des 8 groupes	127,2

L'indice général des prix de gros sur les 57 articles considérés s'est élevé en octobre 1925, à 124,3.

Dans les autres pays, ce même indice est le suivant pour le mois d'octobre 1925, l'indice de base de l'année 1914 étant toujours ramené à 100.

Pays	Indices des prix de gros (1914 = 100)
Allemagne	144,4
Autriche	18.300
Belgique	575
Bulgarie (juillet)	3.041
Canada	156,6
Danemark	158
Espagne	185
Etats-Unis	160
Finlande	1.121
France	573
Grande-Bretagne	154,8
Hongrie (septembre)	19.521
Indes Britanniques	158
Italie	716,4
Japon (août)	200
Norvège	221
Pays-Bas	154
Roumanie (septembre)	3.420
Suède	154
Suisse	159,2
Tchéco-Slovaquie	996

Pour compléter ces indications, voici les prix de gros, en zloty, de certains articles en Pologne, au commencement du mois de novembre 1925.

Désignation des marchandises	Unités	Prix de gros (en zloty)
Farine de froment à 65 % (<i>loco station</i>).	100 kil.	37,50
Farine de seigle à 70 % (<i>loco station</i>)..	—	26,13
Pommes de terre comestibles (<i>loco station</i>)	—	2,90
Pommes de terre pour industrie (<i>loco station</i>).....	—	2,10
Viande de bœuf (<i>loco Varsovie</i>).....	1 kil.	1,61
Porc sur pied (—).....	—	1,50
Sucre cristallisé (<i>loco sucrerie</i>).....	—	1,10
Beurre (<i>loco Varsovie</i>).....	—	4,70
Peaux de bœuf non préparées (<i>loco Varsovie</i>).....	—	1,60
Peaux de veau non préparées (<i>loco Varsovie</i>).....	—	2,05
Peaux de chevaux (<i>loco Varsovie</i>).....	Pièce	16,00
Cuir à semelle (—).....	1 kil.	5,67
Cuir gras (—).....	—	11,47
Coton américain (<i>loco Lodz</i>).....	—	3,21
Fils de coton 1/32 (<i>loco Lodz</i>).....	—	6,40
Fonte de fer (<i>loco usine</i>).....	1 tonne	170,00
Fer marchand (<i>loco usine</i>).....	—	222,00
Fer feuillard (<i>loco usine</i>).....	—	256,00
Fil de fer laminé (<i>loco usine</i>).....	—	274,00
Zinc (<i>loco Varsovie</i>).....	1 kil.	1,35
Ciment (<i>loco fabrique</i>).....	100 kil.	5,25
Bois de construction (<i>loco station</i>).....	1 mètre cube	65,00
Pétrole raffiné (<i>loco raffinerie</i>).....	100 kil. (sans impôts)	23,45
Charbon de Dombrowa (<i>loco mine</i>).....	1 tonne	24,15
Charbon de Haute-Silésie (<i>loco mine</i>)...	—	25,60

La comparaison de ces prix avec ceux des principaux marchés du monde permettrait de se rendre compte que la Pologne produit les marchandises suivantes à de meilleures conditions que l'Angleterre, les Etats-Unis et la France : farine de froment (Angleterre : 47,91 zl.; France : 45,15 zl.; Etats-Unis : 57,46 zl. au mois de septembre 1925); pommes de terre (17,82 zl.; 14,51 zl.; 31,16 zl.); beurre (6,24 zl.; 3,69 zl.; 5,52 zl.); viande de bœuf (3,23 zl.; 2,41 zl.; 2,36 zl.); peaux de bœuf (1,93 zl.; 1,86 zl.; 2,23 zl.); houille (36,52 zl.; 23,84 zl.; 12,44 zl.); pétrole (32,39 zl.; 43,34 zl.; 24,24 zl.); ciment (Angleterre : 8,27 zl.; Etats-Unis : 10,17 zl.).

Mais il n'en est pas de même pour divers articles, tels que : sucre cristallisé (0,63 zl.; 0,77 zl.; 0,69 zl.); fonte de fer (124,05 zl.; 97,67 zl.; 102,47 zl.); zinc (1,10 zl.; 1,18 zl. 1,22 zl.).

Le coton, pourtant importé, revient à un moindre prix qu'en Angleterre (3,48 zl.) et en France (3,66 zl.); aux Etats-Unis, il coûte 2,96 zl. le kil.

En résumé, il semble ressortir de cette confrontation de prix qu'une certaine compression s'impose encore, notamment pour divers produits industriels, afin de permettre aux produits polonais de lutter efficacement avec les produits étrangers.

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne

Le *Dziennik Ustaw* du 27 novembre 1925 (n° 118, pos. 857) publie un certain nombre d'*errata* au texte de l'arrêté du 30 octobre 1925, inséré au *Dziennik Ustaw* du 7 novembre 1925 (n° 113, pos. 800) et portant modifications au tarif douanier polonais du 26 juin 1924 (voir sur la question *la Pologne* du 1^{er} décembre 1925, pages 852 et suivantes).

*

* *

A partir du 15 décembre 1925, les autorisations d'importation pour les marchandises prohibées seront délivrées aux destinataires en Pologne par le Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie : on trouvera la liste de ces marchandises dans *la Pologne* du 1^{er} octobre 1924, page 423 (arrêté du 19 août 1924); dans *la Pologne* du 1^{er} septembre 1925 (pages 640 et s. (arrêtés du 17 juin 1925 et du 11 juillet 1925) et dans *la Pologne* du 1^{er} novembre 1925, pages 767 et suivantes (arrêté du 23 septembre 1925).

LA SITUATION FINANCIÈRE EN POLOGNE.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN POLOGNE

Les dernières semaines viennent d'être marquées par une baisse momentanée de la devise polonaise ; le dollar est arrivé à valoir 10 zl. environ, au lieu du pair de 5,18.

Cette situation ne saurait être légitimée par les faits ; car la balance commerciale est redevenue active depuis le mois de septembre dernier ; le budget est en équilibre ; d'autre part, l'encaisse de la Banque de Pologne en or, en argent et en valeurs étrangères est supérieure aux exigences statutaires ; en prenant en considération les achats de devises étrangères destinées au paiement des engagements contractés pendant la période de passivité du bilan commercial, on ne peut expliquer le manque de devises étrangères que par l'état d'esprit de la population, qui, au premier recul de la valeur nationale, a pris peur, a craint de revivre l'époque du mark polonais et a échangé précipitamment les zloty contre les dollars ; à cette raison, il n'est pas inutile d'ajouter l'influence de la spéculation internationale, qui a suivi et parfois même appuyé le mouvement avec une complaisance particulière.

Le nouveau ministre des Finances, M. Georges Zdziechowski, a considéré qu'en présence de la situation créée par la baisse du zloty, il convenait de renforcer encore l'équilibre budgétaire par de nouvelles économies, qui semblent ne pas devoir être inférieures à 500 millions de zl. ; au surplus, les administrations intéressées ont été invitées à augmenter l'activité et le rendement des entreprises de l'Etat ; enfin, une attention toute particulière sera accordée également au commerce extérieur, et tous les organismes compé-

tents devront s'efforcer d'intensifier le mouvement des exportations.

En exposant ces mesures dans des déclarations à la presse, M. Georges Zdziechowski a affirmé qu'il est catégoriquement opposé à toute espèce d'inflation; et, après avoir énuméré les éléments favorables à un prompt retour à une situation normale, il a insisté sur le fait que le plus important facteur du succès est la discipline morale de la nation.

Confirmant cette manière de voir, M. Stanislas Karpinski, président de la Banque de Pologne, a fait connaître au *Messenger Polonais* que les fluctuations du cours du zloty peuvent être considérées comme enrayées.

« Les raisons de ces fluctuations résident : 1° dans le déficit des paiements qui n'ont cessé de croître jusqu'au mois de septembre dernier, par suite d'une balance commerciale défavorable et, 2° dans la nécessité de régler des engagements antérieurs dont l'échéance est venue fin novembre. Mais, actuellement, ces deux raisons de baisse ont entièrement disparu et, d'autre part, des mesures prises par le gouvernement ne tarderont pas non plus à porter leurs fruits. Depuis trois mois, il y a eu en Pologne un fort excédent des exportations sur les importations. Ceci prouve que l'industrie polonaise travaille activement et que le nombre des chômeurs, d'ailleurs peu élevé, ne cesse de diminuer. D'autre part, les craintes relatives à l'éventualité d'une politique d'inflation viennent d'être dissipées par le ministre des Finances lui-même. Enfin celui-ci présentera prochainement à la Diète un plan de réformes financières qui comporte en premier lieu une compression des dépenses qui atteindra un demi-million de zlotys, ce qui réduira dans une proportion notable, les charges fiscales de l'Etat. »

M. Karpinski, remarque également que les bilans de la Banque de Pologne publiés régulièrement toutes les décades démontrent que non seulement il ne peut être question d'une éventuelle inflation, mais, au contraire, que, chaque mois, le nombre des billets en circulation diminue.

« En se basant sur les raisons citées ci-dessus — a affirmé le Président de la Banque de Pologne, — je suis en mesure de déclarer que les conditions économiques favorables de la Pologne ne tarderont pas à redresser le cours de notre devise. En effet, la Bourse de Varsovie a déjà enregistré une forte baisse de la livre et du dollar. Les bourses étrangères, notamment celle de Zurich, enregistrent aussi une hausse notable du zloty. »

UN NOUVEL EMPRUNT EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE.

La loi du 28 novembre 1925, publiée au *Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925 (n° 119, pos. 859), autorise, en son article I, le Ministre du Trésor à contracter à l'étranger un emprunt, qui pourra s'élever à 600 millions de zloty, ou à l'équivalent de cette somme en valeur étrangère; aux titres de cet emprunt peuvent être accor-

dées des exonérations d'impôts ou de taxes; en outre, le service en peut être garanti par le nantissement des revenus d'un monopole d'Etat.

Cet emprunt doit être utilisé pour des fins économiques, mais non pas pour les besoins du budget ordinaire ou extraordinaire, de l'administration des entreprises de l'Etat et des monopoles.

Les conditions détaillées de cet emprunt, notamment le taux et le mode de calcul de l'intérêt, les échéances et les moyens de remboursement du capital, seront fixés par le Ministre du Trésor, qui peut en conséquence conclure toutes les conventions nécessaires, émettre les titres et accomplir tous actes juridiques découlant de ces pouvoirs.

Dans un délai de trente jours après la signature de la convention relative à l'emprunt, le Ministre du Trésor déposera à la Diète un rapport sur les conditions consenties, et présentera le projet de loi, ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation de cet emprunt, ainsi que la manière dont s'exercera à cet égard le contrôle de l'Etat.

D'autre part, aux termes de l'article 2 de la loi précitée du 28 novembre 1925, le Ministre du Trésor peut conclure à l'étranger des emprunts, destinés à assurer la sauvegarde du cours du zloty, et dont le montant global ne peut dépasser la somme de deux cents millions de zloty ou l'équivalent de cette somme en valeur étrangère : au cours des 14 jours consécutifs à la conclusion de chacun de ces emprunts, le Ministre rendra compte à la Commission de Contrôle des dettes de l'Etat des conditions, dans lesquelles l'émission a été faite.

En attendant les dispositions législatives, destinées à définir les conditions d'utilisation des emprunts extérieurs, le Ministre du Trésor peut, d'après l'article 4 de la même loi du 28 novembre 1925, augmenter, jusqu'à concurrence de cent millions de zl., le Fonds Economique de l'Etat, créé par l'article 2 de la loi du 3 mars 1925 (Voir *la Pologne* du 15 mai 1925, pages 394 et 395).

L'article précité spécifie que le statut du Fonds Economique de l'Etat sera fixé par une loi spéciale; le projet devra être déposé à la Diète dans un délai de quatorze jours.

LES BONS DU TRÉSOR EN POLOGNE.

Un arrêté du Ministre du Trésor, en date du 28 novembre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925, n° 119, pos. 862), prescrit l'émission d'une série VIII de bons du Trésor, portant la date du 1^{er} novembre 1925, d'un montant global de 30 millions de zl., et remboursables le 1^{er} novembre 1926 : ces bons portent un intérêt de 6 % par an, payable d'avance.

Ces bons seront acceptés par le Trésor, en vue du paiement des impôts, pour le montant de leur valeur au moment de leur présentation; dans les mêmes conditions, ils seront reçus par la Bank

Gospodarstwa Krajowego et la Panstwowy Bank Rolny pour le règlement des engagements souscrits à l'égard de ces institutions.

A cette occasion, nous croyons utile de rappeler les origines et l'histoire des bons du Trésor (Bilety skarbowe) en Pologne, ainsi que la législation actuellement en vigueur.

La création des bons du Trésor remonte au premier semestre de 1920 ; aux termes de la loi du 30 avril 1920, ces titres sont émis pour couvrir les besoins urgents du Trésor, en attendant les rentrées normales; certains privilèges leur sont affectés; ils sont considérés comme papiers « pupillaires » ; ils sont reçus pour le paiement des sommes dues au Trésor; enfin, ils peuvent être déposés comme caution ou garantie.

Les bons du Trésor, libellés en marks polonais, ont fait l'objet de quatre séries, dont voici les caractéristiques :

1^o série I : date d'émission : 1^{er} mai 1920 (loi du 30 avril 1920); date du remboursement : 1^{er} mai 1922; montant de l'émission: 4 milliards de marks polonais ; intérêt : 4 % par an. Les institutions gouvernementales avaient la faculté de régler, avec ces bons, leurs dettes supérieures à 20.000 marks polonais, jusqu'à concurrence de la moitié de ces sommes; dans la pratique, ce procédé apparut désavantageux; aussi y renonça-t-on sans retard.

2^o série II : date d'émission : 1^{er} avril 1921 (lois du 10 mai et du 30 juillet 1921); date du remboursement : 1^{er} février 1922; montant de l'émission : 15 milliards de marks polonais; intérêt: 5 %.

3^o série III : date d'émission : 1^{er} février 1922 (lois du 17 décembre 1921 et du 31 mars 1922); date du remboursement : 1^{er} février 1923; montant de l'émission : 50 milliards de marks polonais; intérêt : 5 %.

4^o série IV : date d'émission : 1^{er} février 1923 (loi du 31 janvier 1923); date du remboursement : 1^{er} janvier 1924; montant de l'émission : 200 milliards de marks polonais; intérêt : 5 %.

Au cours du premier semestre de l'année 1923, le Trésor a commencé à émettre des bons libellés en zloty; car, par suite de la dévaluation progressive du mark polonais, il devenait impossible d'effectuer des émissions en cette dernière valeur.

Pour mettre fin à cet état de choses, la loi du 22 mars 1923 a autorisé le Ministre du Trésor à mettre en souscription des bons, 6 %, d'un montant global de 50 millions de zl. et remboursables dans un délai de 6 mois ; à l'expiration de ce délai, ils devaient être remboursés en marks polonais, selon le cours du franc suisse à cette date.

Sur ces bases, quatre séries ont été émises : série IA (1^{er} avril, 1923) : 10.800.000 zl.; série IB (1^{er} mai 1923) : 10.000.000 zl.; série IC (15 mai 1923) : 15.000.000 zl. ; série ID (15 juin 1923) : 14.200.000 zl. Leur montant total a atteint 50 millions de zl.

Ces bons étaient vendus en marks polonais, selon le cours du

franc suisse, diminué de 10 % et constaté par le Ministère du Trésor: ils étaient acceptés par la caisse de l'Etat en règlement des impôts; d'autre part, la P.K.K.P. pouvait acheter ces titres, au cours du jour, avant leur terme de remboursement, mais en fixant une valeur maximum par personne.

Sur ces entrefaites, une loi du 19 décembre 1923 et un décret du 17 mars 1924 autorisaient l'émission d'une série II de bons or, 6 %, pour un montant global de 45 millions de zl. et remboursables au 15 décembre 1924.

En présence de l'introduction définitive du zloty comme monnaie nationale et en prévision du remboursement de la série II ci-dessus mentionnée, un décret du 3 octobre 1924 prescrivit l'émission de séries de bons, pour une durée n'excédant pas six mois, et pour une somme globale de 75 millions de zl.

Quatre séries, remboursables au bout de 3 mois, ont été ainsi présentées au public : la série I, le 1^{er} novembre 1924; la série II, le 1^{er} janvier 1925; la série III, le 1^{er} mars 1925; la série IV, le 1^{er} mai 1925.

L'intérêt était de 8 % par an; la 1^{re} série s'élevait à 15 millions de zl.; les trois suivantes, à 20 millions de zl. chacune.

Enfin, une nouvelle loi du 15 juillet 1925 a autorisé l'émission de bons du Trésor; leur durée ne devait pas excéder six mois, et la valeur globale des bons en circulation, portant intérêt à 8 % l'an, ne devait en aucun cas dépasser 40 millions de zl.

En vertu de ces dispositions ont été émises les séries V (15 juillet 1925), VI (7 août 1925) et VII (15 octobre 1925), atteignant chacune 20 millions de zl.

L'article 1 de la loi précitée du 15 juillet 1925 vient d'être modifié de la manière suivante par l'article 3 de la loi du 28 novembre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925, n° 119, pos. 859) : le Ministre du Trésor est autorisé à émettre des bons du Trésor, par séries, dont le délai de remboursement ne doit pas dépasser un an, à compter de la date d'émission; le terme de remboursement de la dernière série est fixé au 31 décembre 1927.

La somme globale des bons du Trésor qui se trouvent en circulation, ne peut excéder cent millions de zl.

Le Ministre du Trésor peut ordonner le rachat avant terme de ces bons, par le moyen de leur acceptation pour le paiement des impôts ou le règlement des engagements envers l'Etat.

Pour faciliter l'échange de ces bons, le Ministre du Trésor peut émettre des billets de billon, jusqu'à concurrence de 50 % de la valeur nominale de chaque émission de bons du Trésor.

LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE LA POLOGNE.

L'article 10 du décret du 23 avril 1924, relatif au système monétaire (Voir *la Pologne* du 15 mai 1924, page 247; voir également sur la question *la Pologne* du 15 février 1924, pages 95 et 96) est modifié de la manière suivante par l'article 5 de la loi du 28 novembre 1925

(*Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925, n° 119, pos. 859): la circulation des monnaies d'or est illimitée; par contre, la circulation des monnaies d'argent, de nickel et de bronze, ainsi que des monnaies émises en vertu de l'article 14 (pièces de remplacement de la monnaie de bronze, contenant 600 parties de cuivre, 395 parties de zinc et 5 parties d'étain), ne peut dépasser la somme de 12 zl. par tête d'habitant de la République de Pologne.

L'article 10 en question établissait une discrimination entre les monnaies d'argent d'une part et, d'autre part, les monnaies de nickel, de bronze ou les monnaies de remplacement; le montant maximum de la circulation était fixé, pour les premières, à 8 zl.; pour les dernières, à 4 zl. par tête d'habitant de la République de Pologne.

Par modification aux dispositions antérieures (article 1, par. 6 du décret du 14 avril 1924, *Dziennik Ustaw*, n° 34, pos. 351 et article 1 de la loi du 23 juin 1925, *Dziennik Ustaw*, n° 67, pos. 467), l'article 5 précité de la loi du 28 novembre 1925 stipule que le Ministre du Trésor pourra émettre des billets de billon, d'une valeur n'excédant pas 5 zl., en remplacement des monnaies en argent et dans les limites de leur circulation autorisée; dans cette somme, n'entrent pas en ligne de compte les billets visés à l'article 3 de la même loi, c'est-à-dire ceux qui sont destinés à faciliter l'échange des bons du Trésor (Voir plus haut la note relative aux bons du Trésor Polonais).

Signalons pour terminer que, d'après le bilan de la Banque de Pologne publié le 20 novembre 1925, la circulation des billets de banque s'élevait à 349.071.670 zl. (au lieu de 362.042.890 au 10 novembre 1925); à cette dernière date, la circulation des billets d'appoint et de billon atteignait 322 millions de zl., au lieu de 343 millions au 31 octobre 1925.

LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT EN POLOGNE.

La loi du 28 novembre 1925 (*Dziennik Ustaw* du 30 novembre 1925, n° 119, pos. 859), dont nous avons énoncé dans les notes précédentes, les dispositions concernant les emprunts extérieurs de la Pologne (articles 1 et 2), les émissions de bons du Trésor (article 3), la constitution du Fonds Economique de l'Etat (article 4), les modifications apportées au régime monétaire (article 5), vise, en son article 6, l'aide, que le Ministre du Trésor peut accorder aux institutions de crédit, en raison de la situation économique générale.

Cette aide peut être consentie aux établissements intéressés, par l'intermédiaire de la Banque de l'Economie Nationale (Bank Gospodarstwa Krajowego) jusqu'à concurrence d'une somme globale de 65 millions de zl., et contre des garanties suffisantes.

LES TRANSACTIONS DE DEVICES EN POLOGNE.

L'arrêté du 27 mai 1925 (*Dziennik Ustaw* du 10 juin 1925, n° 57, pos. 408) autorisait, sur toute l'étendue du territoire polonais, l'a-

chat, la vente ou toute autre transaction de valeurs étrangères ou de devises; un nouvel arrêté du 2 décembre 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 3 décembre 1925 (n° 120, pos. 867), supprime cette disposition, en ce qui concerne les devises.

Le commerce des devises est réservé aux « banques de devises », c'est-à-dire à celles qui sont spécialement autorisées à effectuer ce genre d'opérations : ces établissements ne peuvent remettre des devises qu'aux personnes ou firmes munies d'une autorisation.

L'expédition à l'étranger de valeurs ou de devises étrangères, même par la poste, est subordonnée à une autorisation de l'administration financière compétente.

La réexportation des titres importés est autorisée, dans un délai de deux mois, sous réserve de la présentation d'un certificat d'un bureau de douanes ou d'un bureau de contrôle du Trésor, délivré au moment de l'entrée.

Ces nouvelles prescriptions qui ont été édictées par le Ministre du Trésor, en vertu des pouvoirs conférés par la loi du 2 mars 1923 (*Dziennik Ustaw*, n° 25, pos. 154) et de la loi du 31 mars 1925 (*Dziennik Ustaw*, n° 32, pos. 225), ont pour objet de parer aux circonstances créées par la récente baisse, brusque et inattendue, et d'ailleurs mal fondée, du zloty polonais.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN FRANCE.

Dès son arrivée au pouvoir, le ministère, présidé par M. Aristide Briand, s'est préoccupé de remédier à la très grave situation financière, créée par la nécessité de faire face aux demandes de remboursement d'une importante fraction de la dette flottante française (bons du Trésor et bons de la Défense nationale) et il a obtenu de la Chambre et du Sénat le vote de la « loi instituant des mesures exceptionnelles, destinées à assurer l'équilibre de la trésorerie » : cette loi, datée du 4 décembre 1925, et publiée au *Journal Officiel* du 5 décembre 1925, augmente d'une somme de six milliards de francs le montant des avances de la Banque de France à l'Etat et il porte de 51 milliards à 58 milliards et demi de francs le montant maximum des émissions de billets de la Banque de France.

La loi stipule en outre diverses mesures, qui, dans l'intention du Parlement et du Gouvernement, doivent apporter le complément de ressources indispensable pour combler le déficit budgétaire : exigibilité, avant le 16 janvier 1926, de toutes sommes comprises sur les rôles d'impôts publiés avant le 1^{er} décembre 1925, sous peine en cas de non-paiement, d'une majoration de 10 % ; surtaxe de 10 % sur toutes mutations d'immeubles ou des fonds de commerce opérées au profit d'un étranger ou d'une société étrangère civile ou commerciale; majoration rétroactive, au titre de l'exercice 1925 et exigible avant le 1^{er} mars 1926, de la contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties (50 %); des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (50 %); de la taxe sur le chiffre d'affaires due par les entreprises qui ven-

dent au détail plus d'un million de francs de marchandises (50 %); de l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (25 %); de la redevance des mines (50 %); de l'impôt général sur le revenu (20 %); de l'impôt sur les revenus et autres produits des valeurs mobilières françaises et des valeurs mobilières étrangères abonnées (50 %); de l'impôt sur les lots et les primes de remboursement (50 %); de l'impôt sur les tantièmes des administrateurs (50 %); de l'impôt de transmission sur les titres (50 %); fixation, à 25 % sans décimes, pendant l'année 1926, de la taxe de 18 % établie par l'article 77 de la loi du 13 juillet 1925 sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées, ainsi que des titres de rente, emprunts, et autres effets publics des gouvernements.

III. — VOIES DE COMMUNICATION

L'ACTIVITÉ DES CHEMINS DE FER POLONAIS.

D'après la statistique qui vient d'être publiée par cette administration, les chemins de fer de l'Etat Polonais ont transporté, en 1924, 174.037.368 voyageurs, soit 6.808.638.764 voyageurs-kilomètres, et 51.690.028 tonnes de marchandises, soit 10.179.867.600 tonnes-kilomètres.

Cette statistique est la première qui ait pu être établie dans des conditions normales : en 1919, le Ministère des Chemins de fer ne dirigeait qu'une partie des voies ferrées polonaises; en 1920, l'invasion bolchevique troublait le trafic; l'année 1921 se ressentait encore de ces événements; en 1922, la réunion de la Haute-Silésie polonaise modifiait profondément l'économie générale des Chemins de fer polonais; enfin, en 1923, on suivait encore, au point de vue statistique, les errements des anciennes autorités d'occupation, ce qui n'apportait pas une unification satisfaisante dans la présentation des résultats.

Néanmoins, en apportant aux chiffres de cette dernière année les rectifications nécessaires, on est amené à constater qu'en 1923 les Chemins de fer de l'Etat polonais ont transporté, en nombres ronds, 200 millions de voyageurs, soit 8.500 millions de voyageurs-kilomètres et 60 millions de tonnes de marchandises, soit 11.000 millions de tonnes-kilomètres.

Si l'on compare les deux années 1924 et 1923, on relève, à l'avantage de cette dernière, une augmentation de 20 % pour le mouvement des voyageurs et de 10 % pour le trafic des marchandises : cette modification importante a été déterminée par la crise économique, qui a accompagné la restauration financière de l'Etat polonais.

En ce qui concerne l'année 1925, la dernière statistique mensuelle qui ait paru est relative au mois d'août : au cours de ce mois, les chemins de fer polonais ont transporté, en moyenne journalière, 11.712 wagons de 15 tonnes de marchandises, au lieu de 10.061 wagons au mois d'août 1924 et 13.735 wagons, nombre normal.

Ces 11.712 wagons se distribuent de la manière suivante. Rapatrie-

ment : 8; chargements urgents : 1.292; service de l'armée : 227; chemins de fer, besoins économiques, postes et télégraphes : 778; agriculture et approvisionnement : 1.081; charbon, coke et briquettes : 3.567; bois : 557; pétrole : 188; minerais pour fonderies : 112; matériaux de construction (à l'exception du bois) pour travaux publics; industrie : 1.059; divers : 440; importations par Gdansk : 298; importations par d'autres points : 541; exportations par Gdansk : 191 (céréales : 49; bois : 118; autres : 24); exportations par d'autres points : 457 (céréales : 38; bois : 292; autres : 127); transit par la Pologne : 754.

A. MERLOT.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

WLADYSLAW SAWICKI : *La littérature agricole polonaise*. Une brochure, in-8, Varsovie.

Cette intéressante monographie fait bien ressortir le développement de la littérature agricole en Pologne. Les premiers livres appartenant à ce domaine y firent leur apparition à la fin de la première moitié du XVI^e siècle. Ce sont l'ouvrage de Falimierz Sbefanik : *Sur les herbes et leurs particularités*, etc... (1535), et celui de Pierre Crescent : *Le livre de l'économie rurale* (1549). Ils furent bientôt suivis de nombreux travaux qui nous permettent de fort bien comprendre ce qu'était l'agriculture en Pologne à cette époque, comment on administrait les biens, élevait les animaux, etc... Ces livres sont en général écrits par des propriétaires connus, des exploitants expérimentés.

Au XVIII^e siècle, l'enseignement technique agricole commence dans les écoles. C'est un des nombreux mérites de la célèbre *Commission d'éducation*, d'avoir introduit dans soixante-quatorze écoles supérieures, des cours obligatoires d'agriculture et d'horticulture. La même commission mit au concours la rédaction d'un manuel d'économie rurale.

Après les partages de la Pologne, en dépit d'une situation générale difficile, de nombreux efforts furent faits pour intensifier l'enseignement agricole. L'une des toutes premières en Europe, fut fondée une chaire d'agriculture à l'Université de Wilno (1818). En 1820, un institut agronomique fut créé à Maryznont, près de Varsovie. En même temps, de nombreuses sociétés d'études agricoles voyaient le jour un peu partout. Tout cela aboutit à intensifier extrêmement la publication des ouvrages consacrés aux questions agricoles. Pour connaître les principaux de ceux-ci, on se reportera avec fruits à l'étude de M. Sawicki, dont je suis heureux de dire toute la valeur.

J. C. WITENBERG : *Etude sur la compétence des tribunaux arbitraux mixtes*. Une brochure, in-8, Sirey, 1925.

Jean-Paul PALEWSKI : *La question des dommages ou préjudices causés aux biens, droits et intérêts des puissances alliées ou associées dans les territoires envahis ou occupés par les Allemands, pendant la guerre 1914-1918 et l'interprétation du traité de Versailles par les tribunaux arbitraux mixtes*. Une brochure, in-8, Godde, 1925.

La question de la propriété privée en temps de guerre préoccupe actuellement beaucoup de bons esprits voués à l'étude du droit international. Voici coup sur coup, deux remarquables études consacrées à ce problème, tel qu'il se pose devant les tribunaux institués en vertu de l'article 304 B. du Traité de Versailles.

M. J. C. Witenberg, avocat à la cour d'appel de Varsovie, auteur d'une publication déjà signalée ici-même sur les lois polonaises régissant la lettre de change et le chèque, a publié d'abord sur ce grand sujet, un travail de premier ordre, qui porte essentiellement sur les points suivants :

- 1° Le principe de l'inviolabilité de la propriété en temps de guerre;
- 2° Les exceptions apportées par le droit d'avant-guerre à ce principe d'inviolabilité;
- 3° Les transgressions par l'Allemagne des stipulations couramment admises;
- 4° La délimitation de compétence des organismes chargés par le traité de Versailles de pourvoir à la réparation des dommages causés par ces transgressions;
- 5° La critique de la thèse soutenue par l'Allemagne, en ce qui concerne la compétence des tribunaux arbitraux mixtes.

Cette étude bien ordonnée et d'une riche documentation paraît péremptoire.

On la rapprochera avec beaucoup de fruits d'un exposé clair, précis, et abondant en vues suggestives que M. Pawleski, dont on connaît la haute compétence juridique a consacré au même sujet, pour arriver à des conclusions identiques. La discussion technique de M. Pawleski est remarquable, et se lit avec beaucoup d'intérêt.

MERCURE DE FRANCE (15 septembre 1925). Z. L. ZALESKI : *Lettres polonaises*.

Cet excellent article fait parfaitement mesurer toute la force du nouveau coup qui, après la mort de Zeromski, frappe les lettres polonaises. Après l'attribution du prix Nobel de 1924, on s'est beaucoup occupé ici et là de l'œuvre de Reymont, mais sans doute en France ce sont les études de M. Zaleski qui présentent sous son jour le plus complet et dans sa valeur la plus profonde l'immortel auteur des *Paysans*. Je dis les études car il n'est pas possible de séparer du présent article le travail qu'avait déjà consacré M. Zaleski à Reymont en 1920. On le trouvera dans le *Mercure* de cette année-là, à la date du 1^{er} octobre.

C'est aux *Paysans* et aux deux premiers volumes seulement encore pourvus de leur traduction par M. Schoell, que M. Zaleski a réservé sa chronique pour rechercher le sens universel de cette époque de la terre.

Les *Paysans*, dit-il, doivent leur très haut degré d'universalité morale et esthétique autant peut-être à la puissance de représentation et de symphonique beauté descriptive qu'à cette révélation spontanée d'une humanité à la fois primitive et très fortement organisée en vue de la conservation sociale. Cette collectivité... se manifeste surtout par la volonté constante de durer : volonté, opiniâtreté, divin entêtement.

Et il nous donne cette signification de l'œuvre : dans notre petit continent mutilé à l'est, dévasté à l'ouest et saigné un peu partout, existe pourtant une volonté tenace de défendre l'avoir de la civilisation occidentale ». Cette volonté s'érige en une loi qui, bien que non écrite, ne s'en impose pas moins à tous, par une acceptation intérieure instinctive. L'homme doit se sacrifier à la collectivité.

M. Zaleski était tout particulièrement qualifié pour apprécier l'effort immense accompli par M. Schoell, pour rendre en français « la respiration au rythme large » et la « taille puissante et massive » des *Paysans*. Le *satisfecit* qu'il lui accorde nous est le meilleur garant que nous abordons la lecture de la traduction des *Paysans* dans les meilleures conditions possible.

VERS LA SANTÉ (novembre 1925). — H.-C.-L. : *En Pologne*.

Au moment où elle interrompit son action d'après-guerre, l'« American Relief Administration » eut l'heureuse idée de conserver tous les rapports concernant les œuvres qu'elle avait entreprises dans les pays de l'Europe orientale, à une époque où le retour à la vie normale présentait des difficultés presque insurmontables.

L'étude de ces rapports lui permet aujourd'hui de publier des bulletins périodiques sur les diverses phases de cette œuvre de reconstruction ou d'ajouter de précieux documents à la bibliographie très limitée sur les catastrophes.

C'est ainsi que dans le dernier bulletin paru, que résume *Vers la Santé*, l'excellent bulletin de la *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge*, on trouvera une description saisissante des souffrances imposées aux Polonais par la guerre, et un bon exposé de la façon dont la Pologne se releva de ses ruines et acquit un nouveau développement.

Pendant toute la durée de la guerre, la Pologne eut à subir de continuelles occupations. Son sol fut ravagé, ses habitations détruites, l'élite de sa population massacrée.

Dès le début des hostilités, de nombreux appels en faveur de la Pologne furent adressés à la « Commission américaine de Secours pour la Belgique et le Nord de la France », et c'est ainsi que le 28 octobre 1915, M. Hoover envoya un délégué à Varsovie pour enquêter sur la situation. Celle-ci était des plus critiques; sur une vaste superficie, tout était dévasté : cultures, villages, troupeaux et moyens de

transport avaient été complètement anéantis. Environ 4.000 villages avaient été rasés et deux millions d'habitants se trouvaient sans abri.

Devant une telle situation, il devenait urgent d'obtenir, comme précédemment en Belgique, l'autorisation d'importer en Pologne les articles de première nécessité et de se procurer les crédits étrangers nécessaires à leur acquisition.

Vers la Noël 1915, M. Hoover entama, à cet effet, des pourparlers avec les pays belligérants, mais, malgré ses efforts, les négociations se prolongèrent. Ce ne fut qu'en février 1919 qu'arriva en Pologne le premier envoi de secours des Etats-Unis.

De février à août 1919, les Etats-Unis importèrent en Pologne 260.000 tonnes de vivres, représentant environ 50.000.000 de dollars. Ces envois mensuels ne se firent pas toujours sans de grandes difficultés. Le plus important atteignit, en juin 1919, 78.000 tonnes. Les excellentes récoltes du mois d'août mirent fin à l'œuvre organisée par les Etats-Unis.

Après l'armistice, la liquidation des stocks américains permit aussi à la Pologne d'acquérir une grande quantité de matériel de chemins de fer, de machines, de vêtements, de fournitures d'hôpitaux, etc... à des conditions exceptionnelles. La totalité de ces marchandises fut évaluée à 60.000.000 de dollars; un tiers fut vendu au comptant et le reste avec de longs crédits.

Des milliers d'adultes avaient été préservés de la famine, mais il fallait songer aussi à ravitailler de nombreux enfants, dont beaucoup d'orphelins. L'« American Relief Administration » organisa en mars 1919 un bureau spécial où la distribution était entièrement gratuite. Des œuvres analogues furent fondées dans plusieurs localités, sous la direction et la surveillance du Comité américain à Varsovie.

Grâce aux contributions auxquelles le gouvernement polonais — il est juste de pas l'oublier — apporta bientôt une participation très importante (environ 15 millions de dollars), plus de 800.000 enfants purent être ravitaillés en quelques mois.

Un des côtés intéressants et des plus utiles de cette œuvre sociale fut réservé aux « Samaritaines grises ». C'étaient une quarantaine de jeunes filles d'origine polonaise qui furent formées aux Etats-Unis par l'Association chrétienne des Jeunes Filles. Elles arrivèrent en Pologne au printemps 1919 et y rendirent d'éminents services : enquêtes à domicile, service dans les hôpitaux, surveillance de la distribution des vêtements, inspection des cantines, etc...

En mai 1919, le nombre des enfants ravitaillés s'élevait à une moyenne mensuelle de 125.000. En mai 1920, ce chiffre fut porté à 1.315.000 et le nombre des cantines atteignit 7.650. De mai à septembre 1920, la moyenne mensuelle fut abaissée à 327.000 enfants. En août 1921, la révolution bolchevique ayant amené une recrudescence de misère, on distribua des rations à 1.246.000 enfants.

Peu à peu, cependant, le nombre des petits assistés diminua et en juin 1922, l'« American Relief Administration » ferma ses can-

tines qui, pendant les trente-huit mois précédents, avaient distribué 640.000.000 de repas.

L'intéressant article que je viens de résumer est un des meilleurs témoignages des sentiments éprouvés, toujours, outre-Atlantique, pour la Pologne.

Henri de MONTFORT.

REVUE DE LA PRESSE FRANÇAISE

LES ETATS-UNIS D'EUROPE.

La date du 1^{er} décembre 1925 restera mémorable dans les annales de l'Europe. La signature collective des accords de Locarno par les représentants des sept Etats intéressés marque le début d'une ère nouvelle, dans les rapports réciproques entre ces Etats.

Sans tomber dans l'optimisme excessif de M. Chamberlain et de la presse d'outre-Manche, qui annonce sur un ton lyrique, la fondation des Etats-Unis d'Europe, un grand nombre de journaux français se déclarent satisfaits des accords de Locarno signés en Angleterre... Nos confrères de l'opposition, au contraire, n'en augurent rien de bon et voient l'avenir très en noir...

Le Pacte rhénan semble durable à M. Alfred Mallet du *Figaro* (1-12-25) parce que chaque signataire reçoit des avantages...

Seulement... il reste de rudes étapes à franchir...

Il ne faut pas que le chef d'orchestre de la Wilhelmstrasse pousse la presse allemande à implorer sans cesse de nouvelles concessions et à demander de nouveaux avantages. La zone de Cologne va être évacuée. Nous avons atténué le régime de l'occupation civile; nous avons réduit et concentré en des endroits précis nos garnisons. Avant d'aller plus loin, nous demandons à l'Allemagne des preuves de sa loyauté et de sa bonne volonté.

L'Ere Nouvelle (2-12-25), en rendant compte de la cérémonie de Londres, n'a pas oublié la Pologne et la Tchécoslovaquie :

MM. Bénès et Skrzyński expriment le souhait que les accords qu'on va signer ne seront pas observés seulement dans la lettre, mais encore dans l'esprit.

Dans le *Gaulois* (1-12-25), M. René Lara ne se dissimule pas les inconvénients des conventions qui assurent le Reich contre tout recours aux sanctions, en cas de nouveaux manquements aux traités. Mais c'est surtout l'entrée éventuelle de la Russie soviétique dans la Société des Nations qui le préoccupe.

Le *Temps*, dans son éditorial du 3 décembre, publie des lignes émues sur la cérémonie de Londres.

Mais... dans son numéro du lendemain (4-12-25), le même journal se voit obligé d'ajouter ce qui suit :

On ne possède que des indications assez vagues et contradictoires au sujet des conversations qui se sont poursuivies à Londres au cours de la journée de mercredi, après le départ de M. Briand. Il semble bien que les délégués allemands aient manifesté le désir de voir réduire, à un moment donné, les délais d'occupation pour les deuxième et troisième zones rhénanes, mais sans trop insister sur cette question, qui, en fait, n'aurait pas été approfondie. Il n'y a aucun doute pourtant que le gouvernement de Berlin, sous la pression de tous les partis allemands, y reviendra à toute occasion, de même qu'il saisira tous les prétextes pour ramener au premier plan des discussions internationales le problème du désarmement général.

Dans le *Radical* (1-12-25) M. Louis Ripault définit en ces termes les accords de Locarno :

Ces accords représentent pour l'Allemagne un succès matériel ; ils représentent pour les Alliés un succès moral.

Les accords de Locarno, nous le répétons, supposent la bonne foi chez tous les signataires.

Pertinax, dans l'*Echo de Paris* (1-12-25), déclare :

Cette journée du 1^{er} décembre est marquée par la signature des traités de Locarno, dans les salons du Foreign Office et par le commencement de l'évacuation de Cologne. Dans l'histoire de l'Europe, c'est une grande date. L'histoire dira : A partir de ce moment, le Traité de Versailles s'altéra rapidement. A vue d'œil, l'Allemagne opéra ses reprises.

Dans l'*Action Française* (2-12-25), Jacques Bainville établit une comparaison entre la cérémonie qui vient d'avoir lieu à Londres et celle de la signature du traité de Versailles :

Les deux cérémonies ont une ressemblance singulière.

Une seule chose a manqué. A Versailles, on avait mis dans la salle, à l'honneur, quelques mutilés de la guerre, parmi lesquels (ô symbole !) un aveugle. On n'a installé au Foreign Office aucun mutilé, sinon aucun aveugle. A cela près, la cérémonie s'est accomplie selon les mêmes rites et avec les mêmes mots.

Le chef des communistes français, Marcel Cachin, n'est pas tendre pour les signataires des accords de Locarno au cours de son article paru dans l'*Humanité* du 2 décembre sous ce titre : *les Illusions du pacifisme*.

Gustave Hervé est très pessimiste. Dans *La Victoire* (2-12-25), il dresse un triste tableau de l'avenir. Il dit :

Aujourd'hui comme hier, elle déteste les Polonais et elle ne cherche qu'à leur arracher le morceau de Haute-Silésie que le plébiscite leur a

donné et ce fameux couloir polonais qui sépare le gros du territoire allemand de sa province de Prusse Orientale. Il est même archiprobable qu'au fond de son cœur le peuple allemand rêve de procéder un jour, de complicité avec la Russie, à un quatrième partage de la Pologne, si malheureusement située entre les deux colosses allemand et russe.

Emile Buré, dans *l'Eclair*, est du même avis. Il dépeint l'avenir de la France, abandonnée aux illusions du pacifisme, sous des couleurs non moins sombres.

Citons, pour conclure, cet extrait d'une conversation que notre confrère du *Journal*, M. Edouard Helsey, a eue à Londres le jour même de la cérémonie de la signature, avec un important fonctionnaire du Foreign Office :

Il faut procéder par ordre si l'on ne veut pas s'égarer. Nous n'en sommes qu'au commencement. Il nous reste bien des étapes encore à couvrir sur le chemin de la paix. Aujourd'hui, il ne s'agit que de signer le pacte, pour le reste, on verra plus tard. Comme vous dites, vous autres, en français, « la suite au prochain numéro ».

L'AVENIR DE LA POLOGNE.

Sous ce titre : *Crise française et crise polonaise*, M. Jacques Bardoux, de l'Institut, a publié dans *l'Eclair* (7-12-25) un magistral article d'actualité, dont nous nous faisons un devoir de détacher quelques passages relatifs aux derniers événements politiques en Pologne et à la récente crise ministérielle, si heureusement dénouée par le comte Skrzynski :

Depuis deux ans, la Pologne était gouvernée par un cabinet d'affaires qui administrait en vertu des pleins pouvoirs accordés à M. Ladislas Grabski et sans l'appui d'une majorité nettement définie. Le nouveau Gouvernement, au contraire, groupe cinq partis, depuis l'extrême droite jusqu'aux socialistes polonais. L'appui d'autres groupes assure une écrasante majorité à ce cartel pour l'assainissement financier et pour la réforme économique.

En traçant la silhouette du nouveau premier polonais, M. Bardoux rappelle que le comte Skrzynski n'a que 43 ans, étant né en 1882, et qu'il est un diplomate de carrière.

Exactement renseigné sur « l'atmosphère » d'outre-Manche au lendemain de la guerre, le comte Skrzynski a su parler à Genève le même langage que les Anglais et, sous son impulsion, la Pologne, tout en parachevant son organisation militaire, est apparue comme un des protagonistes les plus ardents de la Société des Nations. Et, peu à peu, une heureuse modification s'est dessinée à son égard dans l'attitude de l'opinion et dans celle des gouvernements anglo-saxons.

M. Bardoux rappelle la visite de M. Tchitchérine à Varsovie, qui fut pour le ministre des Affaires étrangères polonais un très grand succès diplomatique, et il ajoute :

Aussi le comte Skrzynski put-il obtenir à Locarno, de M. Austen Chamberlain, qu'il voulût bien limiter l'engrenage automatique de la revision des traités par le jeu de l'arbitrage et incorporer le pacte franco-polonais de garantie dans le cadre de Locarno.

Cette construction, enlevée en quelques mois, avec autant d'élégance que de facilité, rappelle celle d'un Bénès ou d'un Delcassé.

M. Jacques Bardoux termine son lumineux article par cette conclusion d'un optimisme raisonné : « Le temps travaille pour la Pologne ».

Victor JOZE.

REVUE DE LA PRESSE POLONAISE

« L'ESPRIT DE LOCARNO » EN POLOGNE.

Les accords de Locarno, signés à Londres, le 1^{er} décembre 1925, font l'objet d'appréciations divergentes de la presse de Varsovie.

Dans la *Warszawianka* (chrétien national), le député Stanislas Stronski mène contre les accords une vive campagne. Il soutient d'abord que « l'esprit de Locarno » n'a nullement réagi sur les relations germano-polonaises. A l'appui de sa thèse, il donne journellement des larges extraits de la presse allemande et des discours des hommes politiques allemands. Par exemple, le 29 novembre, s'est tenu, à Berlin, le congrès de l'*Ostbund*. Après avoir entendu plusieurs orateurs (entre autres le professeur Hoetsch, célèbre pangermaniste), le congrès a voté l'ordre du jour suivant :

L'*Ostbund* allemand, d'accord avec le gouvernement du *Reich*, estime que la lutte pour la revision des frontières occidentales *ne subira aucun changement* du fait de la signature des accords de Locarno; il décide de la continuer en appuyant tous les efforts pacifiques destinés à faire réintégrer dans la Patrie allemande les territoires de la Prusse Orientale, Prusse Occidentale, Posnanie et Haute-Silésie.

M. Stronski est ensuite d'avis que les « frais de Locarno » sont payés par la France et la Pologne dont les liens politiques viennent d'être relâchés.

Il faut donc, dit-il, refuser la ratification des accords en question et revenir au *statu quo*, c'est-à-dire au Traité de Versailles, au pacte de la S.D.N. et à l'accord franco-polonais du 19 février 1921.

Le sénateur Boleslas Koskowski ne va pas si loin dans le *Kurjer Warszawski* (conservateur modéré). Il lit attentivement, lui aussi, la presse allemande. Le député Stolberg-Wernigerode (du parti de M. Stresemann) ne dit-il pas que « Locarno n'est qu'une préface à

la révision du traité de Versailles ou tout au moins, une possibilité de régler son compte à la Pologne, même *manu militari* » ? Cependant, M. Koskowski ne conseille pas le refus de la ratification.

M. Adolphe Nowaczynski, polémiste bien connu, ironise dans la *Gazeta Poranna-Warszawska* (national démocrate), à propos des cloches qu'on a fait sonner à Locarno, le jour de la signature des accords à Londres.

Je doute — écrit-il — que les cloches de Locarno puissent attendrir Siegfried et Wotan. Ne peut en croire que celui... *cui prodest*. Il est donc très heureux qu'il y ait des gens en Pologne à qui ni les brouillards de Londres, ni les sonneries de Locarno ne font oublier qu'il y a... Berlin.

La même *Gazeta* publie cependant une déclaration de M. Stanislas Kozicki, député, qui a déclaré à ce propos à la Commission des Affaires Etrangères du *Sejm* ce qui suit :

L'aspect formel de la question est clair : les accords de Locarno doivent être ratifiés. Un *distinguo* cependant doit être établi entre l'appréciation des accords et la nécessité de voter leur ratification. En ce qui concerne l'appréciation, nous avons de grandes réserves à faire.

Rzeczpospolita, organe de M. Korfauty, estime que la Pologne a bien fait de signer les accords et que la ratification s'impose. Et le journal remarque :

Où finit l'Europe ? Aux Monts d'Oural, comme on nous apprenait à l'école, ou bien à la frontière orientale polonaise ? Les accords de Locarno embrassent cette seconde Europe. Tout le monde cependant se rend compte qu'il est impossible, à la longue, de tenir la Russie à l'écart...

La Russie, ou plutôt l'U.R.S.S. est hostile à la S.D.N. et aux accords de Locarno, du moins officiellement. Pourquoi ? M. Ignace Rosner, le directeur du *Kurjer Polski* (libéral), l'explique ainsi :

Cela vient de la monomanie de la III^e Internationale. Elle se figure que le seul but de Locarno était d'attirer l'Allemagne dans l'orbite d'une formation anti-soviétique. Il y a là un curieux mélange de la manie de la persécution et de la folie des grandeurs. Nous disons cela de la III^e Internationale et non du Gouvernement des Soviets, car la « cure » de M. Tchitchérine dans plusieurs « stations » d'Europe l'a guéri, croyons-nous, de cette malade marotte.

M. Rosner est acquis tout entier aux accords de Locarno, car il y voit la base d'une politique européenne réaliste :

Si l'on jette — écrit-il — un coup d'œil sur la période d'après-guerre, dont les accords de Locarno marquent la fin, nous pouvons clairement nous rendre compte des actions et des réactions qui ont rempli ces six années. Comme tout, en politique, l'acte de Locarno est une résultante. Il était possible, car d'un côté les conséquences politiques de la pression alliée sont devenues insupportables pour l'Allemagne. De l'autre côté, les conséquences économiques de ce système pesaient aussi sur les Alliés. Un compromis était nécessaire. Locarno est donc le tournant de la politique européenne. Mais le but de cette politique est toujours celui que sir Edward Grey (aujourd'hui lord) définissait le 9 septembre 1914 : « Il est impossible d'avoir à l'avenir — disait-il — au centre de l'Europe, une grande

puissance militaire qui nous imposerait la guerre... » La différence, c'est que l'Allemagne elle-même est appelée à collaborer à la réalisation de cette politique.

Le rédacteur politique du *Kurjer Poranny* (radical), M. Casimir Erenberg, exprime une opinion analogue :

Au point de vue des intérêts de la Pologne, les accords de Locarno contiennent évidemment des lacunes et des obscurités qu'il importe d'éclaircir. Leur critique est nécessaire et utile, mais elle doit être objective et dépourvue des accents personnels... (allusion à l'attitude de M. Stronski). L'opposition des nationalistes allemands prouve en tout cas que ces lacunes ne sont pas grandes... On ne peut aussi fermer les yeux sur les avantages qui peuvent résulter pour nous d'une politique polonaise habile, réfléchie et vigilante sur la base des accords signés à Londres.

Le *Robotnik* (socialiste) est nettement partisan de la ratification des accords. Il reproduit, entre autres, les déclarations faites à la Commission des Affaires Etrangères du *Sejm*, par M. Miccisla Niedzialkowski. Le député socialiste formule ainsi son opinion :

La période où l'on divisait l'Europe en vainqueurs et vaincus est finie. C'est un fait. Nous n'y pouvons rien. Notre tâche doit consister en ceci : sans récrimination ni mauvaise humeur assurer nos frontières et donner à l'Etat polonais les plus grandes possibilités de développement et de prospérité. La Pologne ne maintiendra sa position en Europe que lorsqu'elle saura devenir un facteur positif et constant d'une politique de paix. Nous n'obtiendrons un siège au Conseil de la S.D.N. qu'en travaillant à augmenter le prestige, à rendre plus rapide le développement de cette institution. Demander une place au Conseil et continuer une politique de méfiance vis-à-vis de la S.D.N. — cela s'exclut réciproquement.

Nous savons très bien que les accords de Locarno ne nous garantissent pas contre une agitation allemande en faveur d'une révision de nos frontières. Nous savons que, dans un délai plus ou moins long, nous serons forcés d'accepter une bataille sur ce terrain. Eh bien, les accords de Locarno sont pour nous une arme excellente, je dirai même qu'ils nous suffisent. Nous voterons donc leur ratification.

Il résulte de ces citations que la ratification des accords de Locarno par le Parlement polonais est certaine. Seuls les chrétiens-nationaux à l'extrême droite, les communistes à l'extrême gauche (et peut-être, certains représentants des minorités nationales) voteront contre.

Casimir SMOGORZEWSKI.

LA MUSIQUE POLONAISE EN FRANCE

*Les compositeurs polonais à l'Étranger. — La musique immorale
— Les concerts. — Nouvelles œuvres.*

Peu à peu et par leurs mérites les œuvres des compositeurs polonais modernes s'introduisent dans toutes les capitales des pays ouverts aux magnificences de l'art. Déjà les musiciens de France, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark, des États-Unis se familiarisent avec les noms de Charles Szymanowski, d'Alexandre Tansman, de Louis Rozycki. L'Amérique vient de consacrer la jeune gloire de M. Tansman. Sa *Sinfonietta* a été jouée deux fois le mois dernier aux concerts du Boston Symphony Orchestra, sous la direction de M. Koussewitzky. Redonnée le 28 novembre, à New-York, cette même œuvre obtint le succès le plus vif.

Presque en même temps, M. Willem Mengelberg dirigeait à la Philharmonie de New-York, la *Danse de la Sorcière* de Tansman. Il nous est agréable de constater l'intérêt suscité par les œuvres de ceux qui portent haut et loin le pavillon de l'art polonais.

*
**

Les grands éditeurs Gebethner et Wolff, de Varsovie, nous ont adressé récemment leurs dernières éditions musicales. Parmi celles-ci, trois mélodies de M. Rozycki intitulées en polonais *Z Erotykow* nous ramènent opportunément au sujet de l'enquête sur la « Musique immorale » menée par M. Gabriel Bender dans sa revue *Le Guide du Concert*. Certains Américains veulent proscrire le jazz que Mme van Winckle, chef de la police féminine, considère comme une « musique indécente et de gens fous », mais aussi toute la « musique sans paroles » que M. Hart, autre personnalité policière, déclare « dangereusement troublante ». D'abord cette différenciation est illogique car la musique sans parole ni geste ne peut procurer les effets excitateurs susceptibles d'être obtenus par l'alliance de la musique avec le verbe ou la danse sur le système nerveux lombaire.

La musique n'est pas immorale, elle n'est pas morale, comme elle peut être l'une ou l'autre. *Le Dies iræ*, le *Pie Jesu* de Stradella, l'œuvre de Bach, exercent une influence morale. La musique romantique et celle de Wagner, de Massenet, de Richard Strauss, n'est pas toujours morale, au sens puritain du mot, car elle est en partie d'inspiration sexuelle. Il y a des musiques sexuelles et des musiques austères par leur origine et par leur action sur l'intellect seul ou sur l'émotivité physique et psychique. Trouble de la sensibilité et de la chair par l'imagination ou plaisir pur de l'esprit. Le grand art est de réunir ces extrêmes ou d'en disposer tour à tour. Quelles

que soient ses influences, toujours la musique élève l'âme et lui procure un enchantement ou un réconfort ; elle est sa compagne de prédilection.

Les Américains auraient-ils tort de juger le jazz immoral et de le proscrire ? Non. Le jazz est la musique de la débauche orgiaque. C'est la musique issue du tempérament lascif de la race noire cherchant un exutoire ou un accompagnement. Toute danse est immorale car toute danse est sexuelle. Ce ne sont jamais un homme et une femme qui dansent mais un être du sexe masculin et un être du sexe féminin heureux de pouvoir librement se toucher, se respirer. Pour donner une autre opinion que la mienne, je citerai celle du Docteur Mardrus, traducteur des *Mille et une Nuits* et du *Coran*. « L'avouerai-je, dit-il, j'aime parfois danser en homme moderne, parmi mes actuels contemporains, parce que les adolescentes lumineuses avec qui je danse nous donnent, danseuses, ce qu'elles possèdent de mieux, ce qu'elles ne sauraient nous donner avec autant de plénitude hors la danse, même dans ces moments où l'homme consent, comme dit le divin Pythagore, à s'oublier jusqu'à être inférieur à lui-même. Elles nous donnent, danseuses, le plus clair de leur capital. Elles nous donnent leur souplesse, leur nonchaloir, une activité obéissante et aérienne, des membres soumis sans heurts ni gestes triviaux. Elles nous donnent, danseuses, leurs cheveux qui respirent et tout leur corps avec ses effluves de profondeur. Elles nous donnent à juger à leur insu, avec précision, de leur degré de distinction et de sensibilité, de leur tact et de leur maintien, à déchiffrer en toute clarté le secret de leur tempérament, leur profonde intimité et leurs occultes réactions... »

Peut-on avouer la volupté spéciale de la danse en termes plus voilés et aussi clairs ? Voilà donc la véritable musique immorale, la musique de danse dont le jazz est l'expression obscène. Mais cette musique inférieure n'est, en réalité, faite que pour la bambochade. Libre aux Américains de la pourchasser, même pour un motif différent de celui qui serait nôtre.

La musique a-t-elle vraiment une puissance d'incitation à l'immoralité ? ce qui veut dire tout simplement : aux désirs sexuels ? Incontestablement, comme tous les arts, hormis l'architecture. Et cette influence est ressentie par tous les individus qui ne sont pas atteints d'anémie, de frigidité ou d'atrophie. Il y a naturellement des musiques qui sont : « méditations d'un ascète ou rêveries d'un voluptueux » comme l'indique M. Vuillermoz. Et nous concluons en disant que les mêmes causes sont destinées à produire les mêmes effets.

Des trois mélodies que M. Louis Rozycki a composées avec son lyrisme habituel, la seconde ne sera pas souvent chantée en public. L'interprète serait, nous semble-t-il, gêné par les paroles incongrues et les auditeurs protesteraient ou poufferaient de rire. La traduction française en est-elle responsable ?

MM. Gebethner et Wolff nous redonnent les six *mélodies* de

l'opéra 20, de Szymanowski avec le texte en trois langues : polonaise, française et allemande. Nous avions réclamé la traduction des mélodies de Szymanowski pour qu'elles puissent intéresser les chanteurs français. Ces traductions souvent excellentes auraient quelquefois besoin d'être revisées.

*
**

Bien que nous ne soyons pas qualifiés pour parler du récent concert de musique polonaise donné à la Salle du Conservatoire de Lyon et organisé par nous, disons cependant le succès considérable obtenu par les œuvres de Szymanowski et Tansman et par leur interprète l'éminente pianiste Mme Marthe Bouvaist-Ganche. En 1830 et en 1840, Lyon fut après Paris le principal point d'arrêt des émigrations polonaises. Aujourd'hui Lyon nous semble devenir, après la capitale, la première ville accueillante aux grandes œuvres des compositeurs polonais. Dans une quinzaine de jours, l'orchestre du Trigentuor, dirigé par M. Charle Strony, jouera la *Sinfonietta* d'Alexandre Tansman, et le 21 février, aux Grands Concerts Symphoniques, le *Concerto* pour violon et orchestre de Szymanowski sera joué par Mlle de Sampigny et sous la direction de M. G. M. Witkowski.

Edouard GANCHE.

INFORMATIONS DIVERSES

L'Association France-Pologne a envoyé le télégramme suivant à la Société des littérateurs et des journalistes polonais à Varsovie :

France-Pologne apprend avec peine mort Zeromski. Deuil pour lettres polonaises et françaises. Salue mémoire votre illustre compatriote qui entretenait culte votre patrie et professa pour la nôtre fervente amitié.

*
**

L'Association France-Pologne a fait parvenir à Madame Reymont ce message :

France-Pologne apprend avec douleur mort Ladislas Reymont enlevé si prématurément à votre affection et à admiration universelle. Mais son œuvre glorifiant peuple polonais laissera mémoire impérissable.

*
**

M. J. Noulens, président de l'Association France-Pologne, et plusieurs membres du comité du monument Mickiewicz ont été reçus,

le 8 décembre 1925, par M. Gaston Doumergue, président de la République française, qui a accepté la présidence d'honneur de ce comité.

*
**

Le 29 novembre 1925, sous la présidence d'honneur de M. Antoine, député, et sur l'initiative de la Société Opieka Polska, a eu lieu, à Amiens, une grande fête polonaise : le comité franco-polonais de cette ville avait organisé un déjeuner au cours duquel prirent la parole : MM. l'abbé Baumgartner, le député Antoine S. Gr. Mgr Lecomte, évêque d'Amiens, et le comte Alfred Poninski, représentant S. Exc. M. l'Ambassadeur de Pologne en France.

Dans l'après-midi, le P. Szymbor, recteur de la mission catholique polonaise en France, prononça, en l'église Saint-Rémy, un beau sermon en langue polonaise ; ensuite, Mgr Lecomte procéda à la confirmation de 80 ouvriers et ouvrières de la région.

*
**

La Société des Amis du Théâtre polonais de Paris a commémoré l'anniversaire du 29 novembre par une fête qui a eu lieu en présence de S. Exc. M. Alfred de Chlapowki, Ambassadeur de Pologne en France.

*
**

A la suite du voyage des parlementaires français en Pologne, au sujet duquel nous avons publié dans le dernier numéro un article de M. François de Tesson, un groupe parlementaire franco-polonais a été fondé à Paris ; il comprend déjà 160 membres, dont nous publierons la liste.

Un groupe correspondant est en voie de formation à Varsovie.

*
**

Un comité de dames de la colonie polonaise de Paris va s'occuper de la restauration du mausolée du Roi Jean-Casimir, en l'église Saint-Germain des Prés.

On relira, à cette occasion, avec intérêt, dans *la Pologne* du 15 octobre 1923, l'article que M. G. Lacour-Gayet, membre de l'Institut, a consacré à *Jean-Casimir, abbé de Saint-Germain des Prés*.

*
**

Le mardi 8 décembre 1925, a eu lieu, à l'Institut d'Etudes Slaves de Paris, une séance solennelle, destinée à commémorer le souvenir de Stéphane Zeromski et Ladislas Reymont.

La cérémonie était présidée par le comte Alexandre Szembek, chargé d'affaires de Pologne en France ; une allocution fut prononcée par M. Etienne Fournol, vice-président, administrateur de l'Institut d'Etudes Slaves ; et M. Z. L. Zaleski, délégué en France du Ministère de l'Instruction Publique de Pologne, fit une excellente conférence sur l'œuvre des deux grands écrivains polonais,

Après avoir exprimé les regrets de S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, le comte Alexandre Szembek a prononcé les paroles suivantes :

Mesdames,
Messieurs,

Je m'empresse de remercier l'Institut d'Etudes Slaves en France d'avoir bien voulu prendre l'initiative de la commémoration si méritée de notre célèbre écrivain Stéphane Zeromski, dont la disparition a laissé en deuil toute la Pologne intellectuelle. C'est avec une vive émotion que j'apporte ici au nom du gouvernement de la République de Pologne l'hommage profond dû à l'admirable effort artistique et au magnifique élan patriotique de Zeromski, tout en remerciant les orateurs précédents d'avoir bien voulu exprimer d'une façon si sincère et cordiale les sentiments de tristesse qui nous animent tous.

La littérature polonaise a été rudement frappée ces jours derniers : les Lettres polonaises sont en deuil.

A côté de Zeromski nous avons subi la perte de Ladislas Reymont, lauréat du prix Nobel, qui, il y a quelques mois à peine, était encore parmi nous, à Paris même.

Je regrette que ma présence à cet Institut dont l'ambassade de Pologne suit depuis longtemps les travaux avec un intérêt toujours croissant est due à des événements aussi tristes. J'aurais, en effet, voulu vous dire, Messieurs, depuis longtemps, combien nous avons apprécié en Pologne l'effort des éminents Français qui, comme vous, Monsieur Fournol, comme MM. Meillet, Paul Boyer, Mazon, Eisenmann, Haumant, Chasles, ont été les fondateurs de ce foyer de la science des nations slaves.

Aujourd'hui, où tant d'efforts ont marqué la volonté pacifique de l'Europe, on ne saurait oublier l'importance du rôle que l'avenir réserve aux nations slaves dans le monde civilisé. Depuis le moment où la France dans la première partie du XIX^e a appelé Adam Mickiewicz au Collège de France en donnant ainsi une chaire importante au plus grand poète et penseur slave de son époque, elle a montré, la première parmi les grandes nations de l'Occident, la volonté de développer ses idées généreuses qui vous ont inspirés, Messieurs, dans votre œuvre. En créant cet Institut, vous avez donc ranimé une vieille tradition en contribuant au rayonnement de la France dans le monde slave. L'interprétation pacifique et la collaboration intellectuelle de ces nations avec l'appui de la science française sont les éléments de concorde et de paix que nous devons saluer tous avec une profonde satisfaction.

Aussi sommes-nous persuadés que les nations slaves doivent se comprendre et se rapprocher et collaborer pour le bien de l'humanité en aspirant toujours à une entente parfaite avec ce génie latin, brillamment épanoui en France, et qui a trouvé dans la Pologne d'hier et d'aujourd'hui un appui fidèle.

*
*
*

M. Z. L. Zaleski fera, tous les mardis, à 21 heures, à l'Institut d'Etudes Slaves, 9, rue Michelet, un cours en français sur : Le Théâtre mystique de Slowacki; le théâtre social de Krasinski.

*
**

S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, a quitté Paris, pour la Pologne, le lundi 7 décembre 1925 ; pendant son absence de courte durée, le comte Alexandre Szembek, conseiller d'Ambassade, assume les fonctions de chargé d'affaires.

*
**

Pour faire suite à l'information publiée dans *la Pologne* du 15 novembre 1925, page 832, nous relevons, parmi les jugements du Tribunal de Commerce de la Seine en date du 7 décembre 1925, la déclaration suivante de liquidation judiciaire :

Banque de l'Union de Varsovie, société anonyme au capital de 50 millions de marks, ayant pour objet toutes opérations de banques avec siège à Varsovie et succursales à Paris, 4, rue Edouard-VII. J.-c. : M. Detourbay. L. p. : M. Barathon.

*
**

Nous apprenons avec regret le décès, survenu le 4 décembre 1925, à l'âge de 76 ans, de M. Frédéric Régamey, peintre du Ministère de la Guerre, membre de la Société des Gens de Lettres.

M. Frédéric Régamey, en collaboration avec Madame Régamey, a publié de nombreux articles sur la Pologne et les affaires polonaises.

*
**

On annonce la publication des ouvrages suivants : Œuvres de Marie Smolochowska, publiées sous les auspices de l'Académie des Sciences et des Lettres de Cracovie, tome premier (1 vol. in-8° raisin, avec figures, 50 francs. — Librairie Polytechnique Béranger, 15, rue des Saints-Pères).

Œuvres mathématiques de Hoene Wronski (4 vol., in-8°, avec portrait en fac-similé, 500 francs. — Librairie Scientifique A. Hermann et fils, 6, rue de la Sorbonne).

*
**

Sous les auspices du Gouvernement polonais, vient de paraître, à Londres, en langue anglaise, chez Eyre and Spottiswoode, un *Polish Handbook* (1925), auquel ont collaboré de hautes personnalités polonaises appartenant à tous les milieux ; M. Francis Bauer Czarnomski a assumé la direction de cette publication (Un vol. in-8°, xxxv-704 pages ; prix : 10 sh. 6).

Une édition en langue française de cet ouvrage paraîtra incessamment à Paris.

*
**

L'Association France-Pologne organise, en l'honneur de M. Georges Warchalowski, commissaire général de la section polonaise de l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris, un déjeuner, qui aura lieu le lundi 21 décembre 1925, à 12 heures et demie, au cercle de la Renaissance, 12, rue de Poitiers.

On s'inscrit à l'Association France-Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9°).

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Table des Matières

(1925)

PAUL CAZIN	
Pour le cercueil de Ladislas Reymont.....	878
FRANÇOIS DOLEZAL	
La réforme financière en Pologne	260
Les rapports économiques franco-polonais et la nouvelle convention commerciale franco-polonaise.	545
A. F.	
La Vie politique. 1, 49, 92, 132, 178, 212, 275, 297, 344, 377, 443, 473, 505, 572, 617, 673, 721, 762, 881, 796, 840,	882
ÉDOUARD GANCHE	
La Musique polonaise en France	123, 609, 829, 912
Le Festival de Musique polonaise à l'Opéra	537
HENRI GRAPPIN	
Etienne Zeromski].....	873
VICTOR JOZE	
Revue de la Presse française. . .	529, 604, 664, 704, 747, 782, 821, 861, 906
MARYA KASTERSKA	
Le Château royal de Varsovie	129
Jean Styka	498
Exposition des œuvres de MM. Tadé et Adam Styka.....	608
Varsovie d'hier et d'aujourd'hui	793

PAUL KLECZKOWSKI

La Vie intellectuelle .. 32, 72, 115, 152, 200, 235, 317, 364, 397,
459, 592, 655, 739, 813

ST. KOÇOT

La représentation de la Pologne à la Chambre de Commerce
Internationale 197

ABEL MANSUY

Henryk Sienkiewicz et ses affinités françaises 41

A. MARTEL

L'entrée à Poznan d'Henri de Valois 697

ALEXANDRE MERLOT

La Vie économique.. 17, 56, 101, 137, 183, 224, 284, 302, 351,
387, 450, 482, 509, 580, 639, 682, 726, 767, 800, 847, 888

HENRI DE MONTFORT

Livres et Périodiques 35, 75, 118, 155, 203, 244, 292, 320,
368, 412, 462, 492, 525, 600, 658, 700, 743, 779, 817, 858, 902

CASIMIR SMOGORZEWSKI

Un cabinet de « grande coalition » en Pologne 837

Revue de la presse polonaise 864, 909

FRANÇOIS DE TESSAN

La visite des parlementaires français en Pologne..... 833

MAURICE TOUSSAINT

L'Association Guillaume Budé et la Pologne 490

ÉDOUARD WORONIECKI

L'Art polonais à Paris..... 38, 415, 466, 496, 606, 866

La Pologne à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris en 1925. 238

L'Art polonais à Paris : les artistes polonais au Salon des Indé-
pendants. 324

La Pologne à l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels
modernes 532

L'Art polonais à Paris : les artistes polonais au Salon d'Au-
tomne 786

DIVERS

La législation polonaise relative à l'emploi et à l'enseignement
de la langue polonaise 10

A la mémoire des élèves de l'École polonaise morts au champ
d'honneur 81

Le Banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur de
S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, Ambassadeur de Pologne
en France 161

La Pologne et le problème de la sécurité 209

Le Concordat entre le Saint-Siège et la Pologne signé à Rome
le 10 février 1925 217

Le Banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur du

Comte Alexandre Skrzynski, Ministre des affaires Étrangères de Pologne.	249
Le Statut des travailleurs polonais en France.....	329
Inauguration de l'Institut Français de Varsovie	400, 434
Les membres des Académies et des Universités de France à leurs confrères et collègues de Pologne.....	402
Accord Franco-Polonais relatif aux relations scientifiques, littéraires et scolaires entre la Pologne et la France	410
A la mémoire des volontaires polonais tombés sur les champs de bataille de France,.....	425
Le pèlerinage annuel de Montmorency.....	432
Le Banquet en l'honneur de M. Ladislas Reymont.....	437
Le problème de Gdansk : les conférences de M. André Ménabréa, Secrétaire Général de l'Association France-Pologne	477, 843
L'hommage de Marseille à Frédéric Chopin	500
Convention Commerciale entre la France et la Pologne, signée à Paris le 9 décembre 1924 et mise en vigueur le 10 juillet 1925	553, 621
Les membres de l'Académie et des Universités de Pologne à leurs confrères et collègues de France	596
Le Banquet en l'honneur de M. François Dolezal, Vice-Ministre de l'Industrie et du Commerce de Pologne	707
Les traités, conventions et accords de Locarno	753
La jurisprudence des tribunaux arbitraux mixtes : une conférence de M ^e J.-P. Palewski.....	776
Les récompenses de la Section polonaise à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris.....	824
Informations diverses	40, 78, 126, 158, 207, 247, 294, 327, 372, 417, 468, 503, 540, 611, 667, 712, 750, 790, 830, 868, 914

Numéro hors série.

Répertoire alphabétique (années 1920-1924) avec une introduction par CASIMIR DE WOZNICKI, secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et CIE ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

AIR-EXPORT, comptoir international, industriel et commercial, aviation, automobile, électricité, 25, rue des Buttes-Montmartre et 24, rue Edouard-Vaillant, Saint-Ouen (Seine).
BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN), 86, rue Esquermoise, Lille (Nord).
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES LE POZNAN Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagan, Paris.
MM. St. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et CIE, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.
POLSKIE KOPALNIE SKARBOWE NA GÓRNYM ŚLĄSKU. Spółka Dzierzawna. Spółka Akcyjna w Katowicach. (SOCIÉTÉ FERMIERE DES MINES FISCALES DE L'ÉTAT POLONAIS EN HAUTE-SILÉSIE, Société anonyme à Katowice), Krolewska Huta, Rynek 13 (Pologne).
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vielle-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.

- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES**, 22, rue de la Douane et 15, rue Ambroise-Thomas, Paris.
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES**, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- MAURICE TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE**, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI)**, 1, rue Kredytowa, Varsovie.
- le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL**, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN**, Administrateur de la Société des Établissements Tencé, 2, rue Grétry, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Vincent BYSTRANOWSKI**, Inspecteur de la Société « Linotype », 153, boulevard Saint-Germain, Paris.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Établissements CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- François DOLEŻAL**, Vice-Ministre de l'Industrie et du Commerce de Pologne, Varsovie.
- DUBOS FRÈRES et Cie**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, 4, rue Édouard-VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Pierre FAMEL**, Industriel, 1, rue de Berri, Paris.
- Étienne FOUÛRE**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS et Cie**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖHLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières à Marseille.

MM. **André GIVBLET**, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 86, rue de la Fédération, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 90, cours des Chartrons, à Bordeaux.

K. HACIA, Directeur-Général de la «Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc.» (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs Elysées Paris.

Hartwig KANTOROWICZ, Nast. Tow. Akc., Fabrique de liqueurs, 6, Grochowe Łąki, Poznan.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Elysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Elysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau **Ladislas JERZYKOWICZ**, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports **JONEMANN**, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KÆPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8 Ks. Skorupki, Varsovie.

Edmond KALETA, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwow, 8, rue Pierre-Haret, Paris

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

Alexandre KRAWCZYNSKI, directeur de la succursale parisienne de la librairie **GEBETHNER ET WOLFF**, 123, boulevard St-Germain, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : **M. PAUL SIMON**, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beurepaire, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Joseph LIKIER, soieries, 4, rue des Archives, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre du Sénat polonais, Varsovie.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, vice-président de l'Association Franco-Polonaise de Lyon et du Sud-Est, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.

Comte Miecislav ORLOWSKI, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie **Ed. PINAUD**, 18, place Vendôme, Paris.

L^{se} POMMERY FILS (Champagne Pommery et Greno), Reims.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

Marius QUITTE, Industriel (manufacture et orfèvrerie de poche et de toilette), 27, rue du Chemin-Vert, Paris. (Représentant pour la Pologne : **M. Paul SIMON**, 14, rue Foksal, Varsovie.)

Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Victor-François RENIER, Propriétaire de l'Hôtel Taranne, 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

MM. Louis RÖEDERER (L. Olry RÖEDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Consul de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.

SCHUEURER, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C. Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Importation, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ludwik SPIESS i SYN, soc. an., produits chimiques, 16, rue Danilowiczowska, Varsovie.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Paul TESTARD, Ingénieur, 46, rue de Londres, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WAILACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 6, faubourg Montmartre, entrée : 1, cité Bergère.

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

A. WASSERSTROM-LEROUX, commissionnaire, 11, rue Martel, Paris.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, B. P. F., 156, Port-Said (Egypte).

Marc ZWIERYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAZ PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOUD, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULIUS CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENT-TEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française LAFFERRÉ, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Pologne; GEORGES BIENAÏMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Administrateur de la Société des Établissements Tencé; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; BUDZINSKI, Directeur de l'École Polonaise; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; MARCEL PLAISANT, Député; Comte PONINSKI, premier Secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; Général RAYNAL; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; le Comte ALEXANDRE SZEMBEEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire d'Ambassade; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; EDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; STANISLAS SZPOTANSKI; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Membres : MM. AMIC, Sénateur, Président du Comité Français des Expositions ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'École des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; St. CZERKIEWICZ, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne ; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHÉ, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; CHARLES GEORGES-PICOT, Vice-Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; GEORGES LASOCKI, Consul Général de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à l'Ambassade de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; MM. STANISLAS PI STRAK, Ingénieur ; GEORGES POLLET, Président du Comité Français des Pétroles en Pologne ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Administrateur de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne de Houillères de Dombrowa ; SIMON, Ingénieur en chef des Mines, Administrateur-délégué de la Société Fermière des Mines fiscales de l'Etat Polonais en Haute-Silésie ; CSIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; EDMOND SPITZER, directeur général de la Banque Franco-Polonaise

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Consul de Pologne à Alger.

A Lyon : ASSOCIATION FRANCO-POLONAISE DE LYON ET DU SUD-EST.